

Document d'objectifs Natura 2000

« Sites de la Seine-Saint-Denis »

Forêt régionale de Bondy et promenade de la Dhuis (b, c)

Zone de Protection Spéciale FR 1112013
Février 2011



SOMMAIRE

■ DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

1. Périmètres d'inventaires et de protections du patrimoine naturel
2. Occupation du sol
3. Fiches avifaune
4. Cartographies des habitats avifaunistiques
 - Blongios nain, nidification
 - Bondrée apivore, nidification
 - Bondrée apivore, migration
 - Martin pêcheur, migration
 - Pic Noir, nidification
 - Pic Mar, nidification

■ DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

1. Présentation du site
2. Foncier de la ZPS et planification urbaine
 - 2.1 Propriété foncière
 - 2.2 Planification urbanistique
 - 2.3 Projets urbains
3. Infrastructures urbaines
 - 3.1 Servitudes d'utilité publique
 - 3.2 Infrastructures de transport
4. Fonctionnement du parc
 - 4.1 Equipements existants
 - 4.2 Equipements en projet
5. Fréquentation moyenne parc

■ SYNTHÈSE DES ENJEUX

1. Hiérarchisation des enjeux par espèce et par milieu
2. Enjeux écologiques
3. Synthèse des enjeux écologiques
4. Couplage des enjeux écologiques et de la fréquentation

DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

1. Périmètres d'inventaires et de protections du patrimoine naturel

2. Occupation du sol

3. Fiches avifaune

4. Cartographies des habitats avifaunistiques

- Blongios nain, nidification
- Bondrée apivore, nidification
- Bondrée apivore, migration
- Martin-pêcheur d'Europe, migration
- Pic noir, nidification
- Pic mar, nidification

1. Périmètres d'inventaires et de protections du patrimoine naturel

■ Clichy-sous-Bois :

- Zone de Protection Spéciale Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis, arrêté 04/2006.
- Seule la partie de la Zone de Protection Spéciale qui se trouve sur le Bois de la Couronne est en Espace Boisé Classé.
- Projet de création d'un périmètre d'Espace Naturel Sensible des Coteaux de l'Aulnoye (370 ha).
- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I, «Massif de l'Aulnoye et carrières de Vaujours et Livry-Gargan» (584 ha), 2010.
- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II, «Massif de l'Aulnoye, Parc de Sevrans et la Fosse Moussoin» (790 ha), 2010.

■ Coubron :

- Zone de Protection Spéciale Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis, arrêté 04/2006.
- Espace Boisé Classé.
- Projet de création d'un périmètre d'ENS des Coteaux de l'Aulnoye (370 ha).
- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I, «Massif de l'Aulnoye et carrières de Vaujours et Livry-Gargan» (584 ha), 2010.
- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II, «Massif de l'Aulnoye, Parc de Sevrans et la Fosse Moussoin» (790 ha), 2010.

■ Montfermeil :

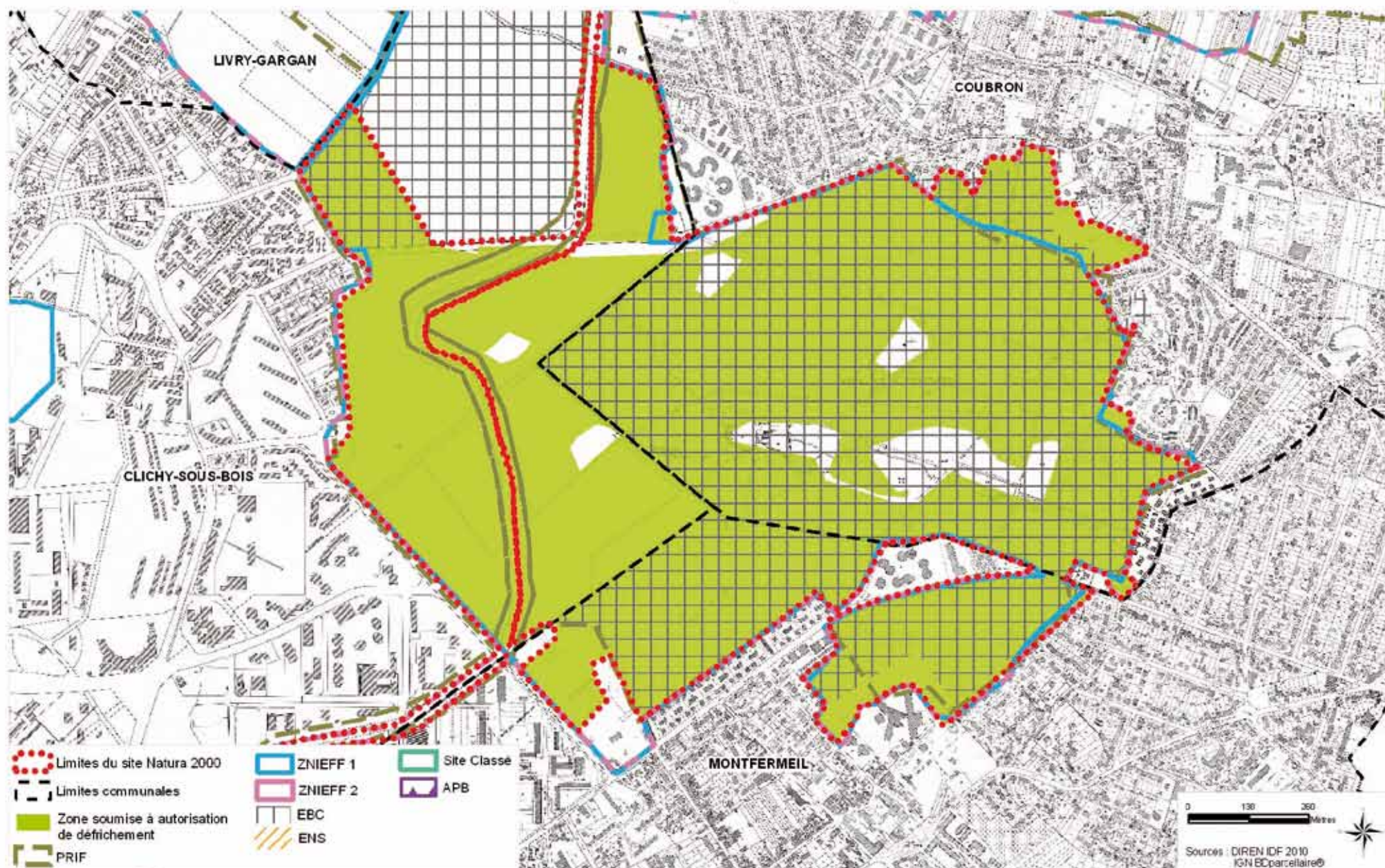
- Zone de Protection Spéciale Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis, arrêté 04/2006.
- La partie de la forêt régionale de Bondy qui se trouve sur la commune de Montfermeil, c'est-à-dire le bois de l'Ermitage est en Espace Boisé Classé. Le Bois des Ormes, qui est intégré entièrement dans le périmètre de la Zone de Protection Spéciale, est également un Espace Boisé Classé.
- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I, «Massif de l'Aulnoye et carrières de Vaujours et Livry-Gargan» (584 ha), 2010.
- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II, «Massif de l'Aulnoye, Parc de Sevrans et la Fosse Moussoin» (790 ha), 2010.

Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1112013 : Zone de Protection Spéciale "Sites de la Seine-Saint-Denis"

SEINE-SAINT-DENIS
LE DÉPARTEMENTPERIMETRES D'INVENTAIRE ET DE PROTECTION
DU PATRIMOINE NATUREL

FORET REGIONALE DE BONDY ET PROMENADE DE LA DHUIS (b)

Date de mise à jour : 18/11/10

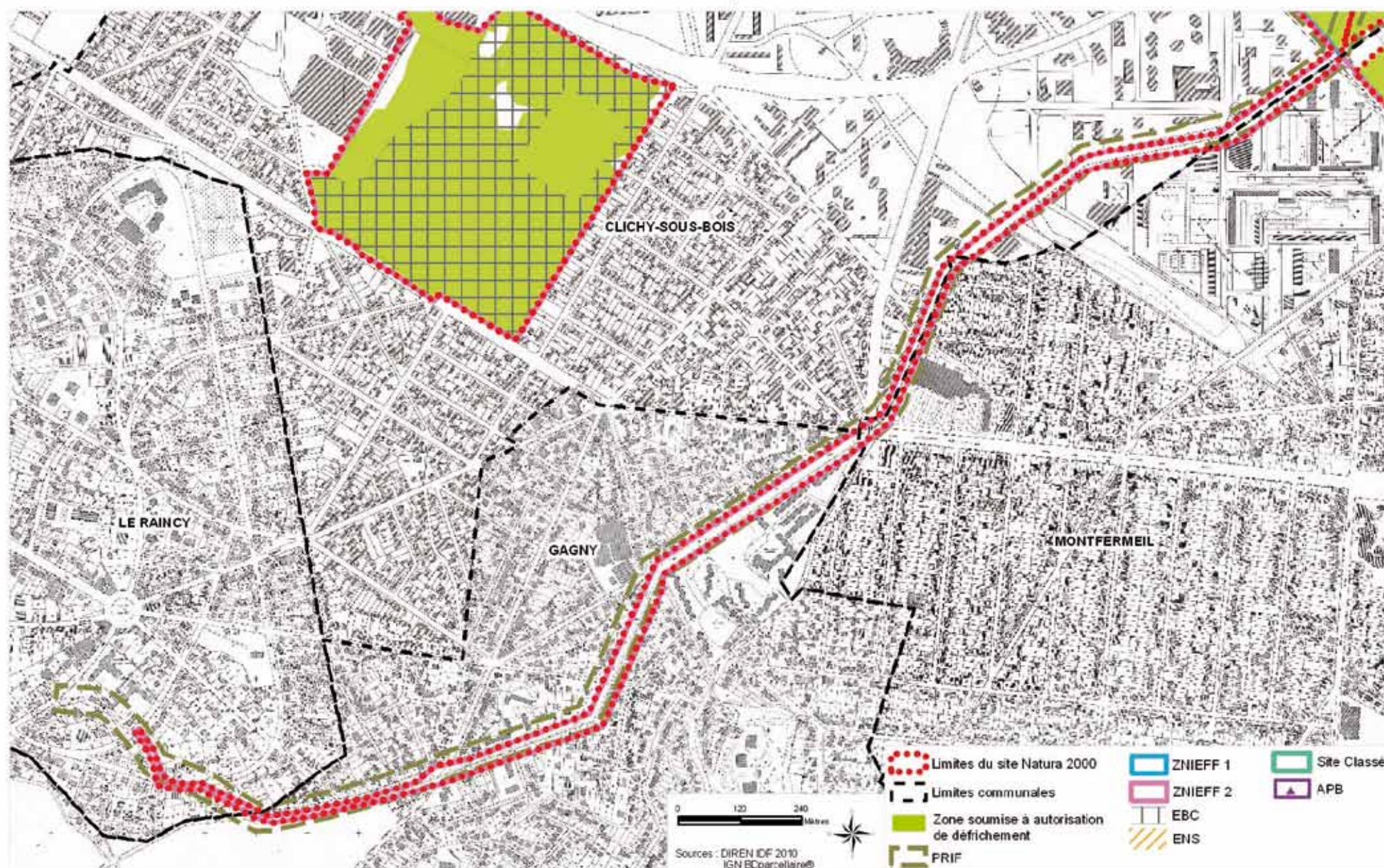


Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1112013 : Zone de Protection Spéciale "Sites de la Seine-Saint-Denis"

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENTPERIMETRES D'INVENTAIRE ET DE PROTECTION
DU PATRIMOINE NATUREL

PROMENADE DE LA DHUIS (c)

Date de mise à jour : 18/11/10



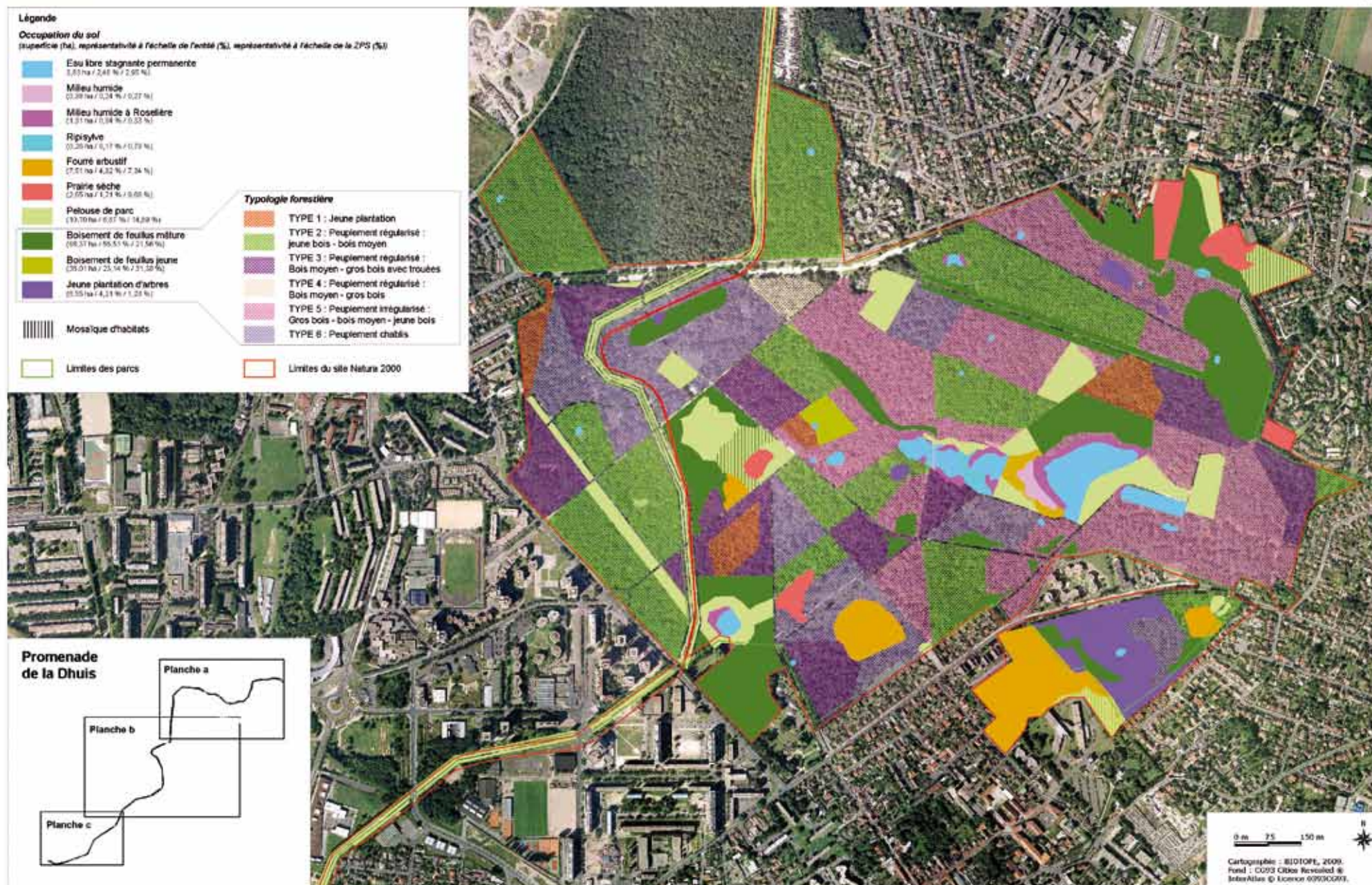
2. Occupation du sol

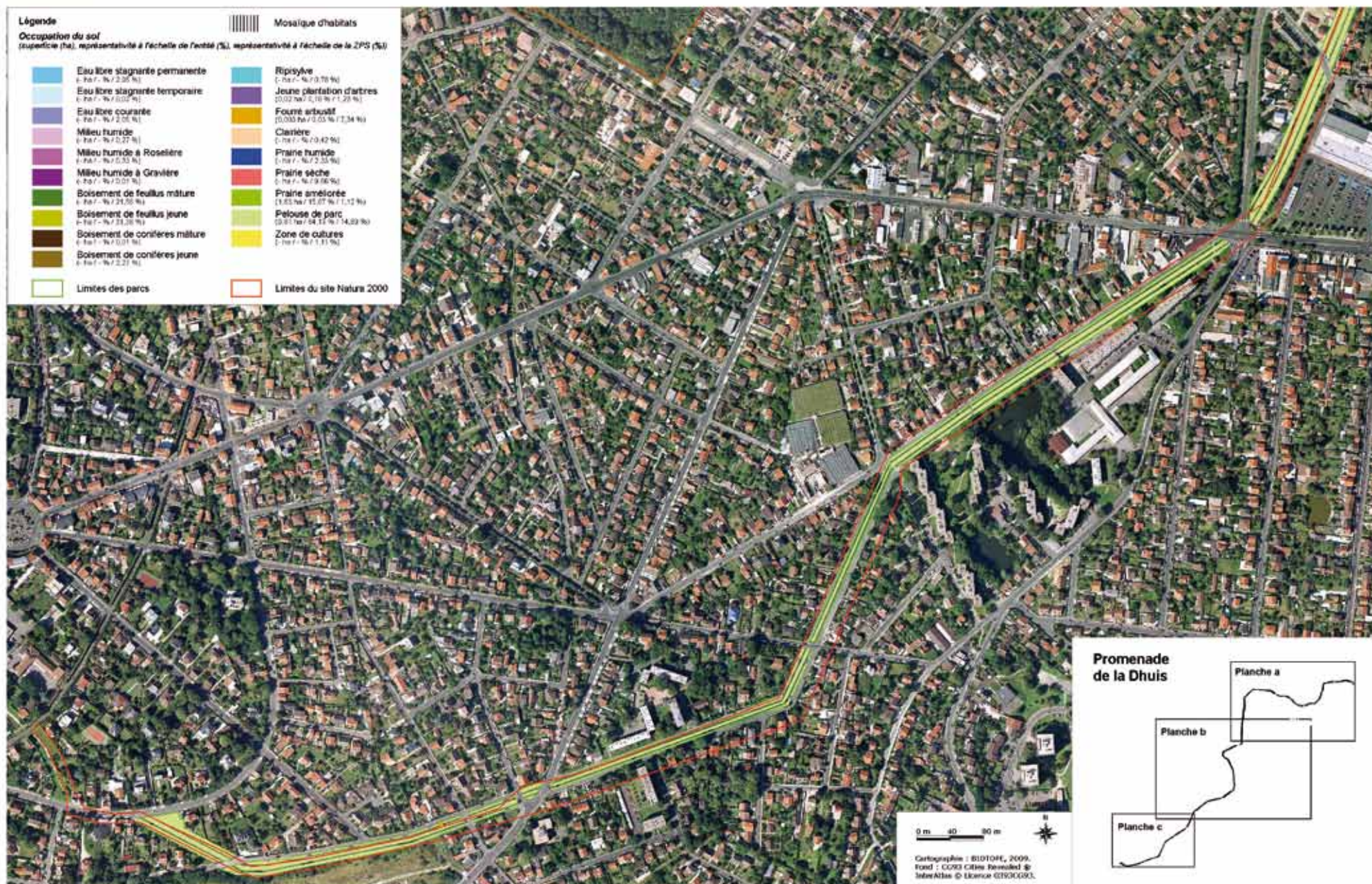
OCCUPATION DU SOL PAR TYPE DE MILIEUX FORET REGIONALE DE BONDY				
	Surface dans l'entité (ha)	Pourcentage dans l'entité (%)	Surface dans la ZPS (ha)	Pourcentage dans la ZPS (%)
Milieux humides	5,6	3,2	51,1	4,4
Eau libre courante			0,8	0,1
Eau libre stagnante permanente	3,8	2,2	32,1	2,7
Eau libre stagnante permanente et milieu humide	0,1	0	0,1	0
Eau libre stagnante temporaire			0,2	0
Milieu humide	0,3	0,2	2,8	0,2
Milieu humide à gravières			0,1	0
Milieu humide à roselière	1,3	0,7	3,5	0,3
Prairie humide			10,9	0,9
Prairie humide et fourré arbustif			0,5	0
Milieux forestiers	142,4	81,1	611,6	52,2
Boisement de conifères jeunes			17,8	1,5
Boisement de conifères jeunes et boisement de feuillus jeunes			4,9	0,4
Boisement de conifères matures			0,1	0
Boisement de feuillus jeunes	35,4	20,1	299,9	25,6
Boisement de feuillus jeunes et boisement de conifères jeunes			11,6	1
Boisement de feuillus jeunes et fourré arbustif			3,6	0,3
Boisement de feuillus jeunes et pelouse de parc			1,5	0,1
Boisement de feuillus jeunes et prairie sèche			6,8	0,6
Boisement de feuillus matures	95,1	54,1	242,3	20,7
Boisement de feuillus matures et pelouse de parc			0,3	0
Jeune plantation d'arbres	11,7	6,7	13,6	1,2
Jeune plantation d'arbres et prairie sèche			1,2	0,1
Ripisylve	0,3	0,2	7,1	0,6
Ripisylve et eau libre courante			1	0,1

Pelouses et cultures	12,1	6,9	164,8	14,1
Pelouse de parc	9,5	5,4	149,3	12,8
Pelouse de parc et boisement de feuillus jeunes	0,6	0,4	2,2	0,2
Pelouse de parc et boisement de feuillus matures	1,9	1,1	1,9	0,2
Pelouse de parc et fourré arbustif			0,1	0
Pelouse de parc et jeune plantation d'arbres			0,9	0,1
Zone de culture			10,3	0,9
Zone de culture et prairie sèche			0,1	0
Milieux ouverts	10,9	6,2	222,2	19
Clairière			3,3	0,3
Clairière et zones de culture			0,1	0
Fourré arbustif	7,7	4,4	47	4
Fourré arbustif et boisement de conifères jeunes			1,5	0,1
Fourré arbustif et boisement de feuillus jeunes	0,5	0,3	9,2	0,8
Fourré arbustif et clairière			2,6	0,2
Fourré arbustif et pelouse de parc			0,1	0
Fourré arbustif et prairie humide			28	2,4
Fourré arbustif et prairie sèche			16,4	1,4
Prairie			2,1	0,2
Prairie améliorée			11,3	1
Prairie sèche	2,7	1,5	94,5	8,1
Prairie sèche et boisement de feuillus jeunes			0,9	0,1
Prairie sèche et fourré arbustif			4,4	0,4
Prairie sèche et jeune plantation d'arbres			0,3	0
Prairie sèche et pelouse de parc			0,5	0
Autres (zones non végétalisées)	4,7	2,7	121,1	10,3
Total	175,6	100	1170,8	100

OCCUPATION DU SOL PAR TYPE DE MILIEUX PROMENADE DE LA DHUIS				
	Surface dans l'entité (ha)	Pourcentage dans l'entité (%)	Surface dans la ZPS (ha)	Pourcentage dans la ZPS (%)
Milieux humides	0	0	51,1	4,4
Eau libre courante			0,8	0,1
Eau libre stagnante permanente			32,1	2,7
Eau libre stagnante permanente et milieu humide			0,1	0
Eau libre stagnante temporaire			0,2	0
Milieu humide			2,8	0,2
Milieu humide à gravières			0,1	0
Milieu humide à roselière			3,5	0,3
Prairie humide			10,9	0,9
Prairie humide et fourré arbustif			0,5	0
Milieux forestiers	0,3	1,8	611,6	52,2
Boisement de conifères jeunes			17,8	1,5
Boisement de conifères jeunes et boisement de feuillus jeunes			4,9	0,4
Boisement de conifères matures			0,1	0
Boisement de feuillus jeunes			299,9	25,6
Boisement de feuillus jeunes et boisement de conifères jeunes			11,6	1
Boisement de feuillus jeunes et fourré arbustif			3,6	0,3
Boisement de feuillus jeunes et pelouse de parc			1,5	0,1
Boisement de feuillus jeunes et prairie sèche			6,8	0,6
Boisement de feuillus matures	0,3	1,8	242,3	20,7
Boisement de feuillus matures et pelouse de parc			0,3	0
Jeune plantation d'arbres			13,6	1,2
Jeune plantation d'arbres et prairie sèche			1,2	0,1
Ripisylve			7,1	0,6
Ripisylve et eau libre courante			1	0,1

Pelouses et cultures	8,2	54,9	164,8	14,1
Pelouse de parc	8,2	54,9	149,3	12,8
Pelouse de parc et boisement de feuillus jeunes			2,2	0,2
Pelouse de parc et boisement de feuillus matures			1,9	0,2
Pelouse de parc et fourré arbustif			0,1	0
Pelouse de parc et jeune plantation d'arbres			0,9	0,1
Zone de culture			10,3	0,9
Zone de culture et prairie sèche			0,1	0
Milieux ouverts	1,5	10,3	222,2	19
Clairière			3,3	0,3
Clairière et zones de culture			0,1	0
Fourré arbustif			47	4
Fourré arbustif et boisement de conifères jeunes			1,5	0,1
Fourré arbustif et boisement de feuillus jeunes			9,2	0,8
Fourré arbustif et clairière			2,6	0,2
Fourré arbustif et pelouse de parc			0,1	0
Fourré arbustif et prairie humide			28	2,4
Fourré arbustif et prairie sèche			16,4	1,4
Prairie			2,1	0,2
Prairie améliorée	1,4	9,7	11,3	1
Prairie sèche	0,1	0,6	94,5	8,1
Prairie sèche et boisement de feuillus jeunes			0,9	0,1
Prairie sèche et fourré arbustif			4,4	0,4
Prairie sèche et jeune plantation d'arbres			0,3	0
Prairie sèche et pelouse de parc			0,5	0
Autres (zones non végétalisées)	5	33	121,1	10,3
Total	15	100	1170,8	100





3. Fiches avifaune

OISEAUX INSCRITS A L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE « OISEAUX » FORET REGIONALE DE BONDY

Blongios nain (*Ixobrychus minutus*, Linnaeus, 1766)

Statut : Nicheur potentiel.

Localisation / Habitat de l'espèce : Etang Isabelle (mais d'autres étangs sont potentiellement favorables). Formations hélophytiques des étangs.

Etat de la population : Observations d'un individu mâle en mai 2007. Observation dans la roselière ouest de l'étang Virginie en juillet 2008.

Menaces potentielles : Dérangement, variations du niveau de l'eau dans les étangs, pollutions des étangs.

Bondrée apivore (*Pernis apivorus*, Linnaeus, 1758)

Statut : Nicheur potentiel et migrateur occasionnel.

Localisation / Habitat de l'espèce : L'ensemble des boisements est potentiellement favorable à l'accueil de l'espèce en période de reproduction. Toutefois, les secteurs les plus fréquentés, à l'ouest de la forêt, le sont moins. La Bondrée édifie, ou utilise, une aire de reproduction d'une autre espèce, généralement située à l'enfourchure d'un tronc ou sur une grosse branche, à une hauteur de 10 à 25 mètres. Aucune recherche spécifique des aires de la Bondrée n'a été réalisée dans la forêt régionale de Bondy. En outre, la présence de milieux ouverts à proximité de la forêt est un élément indispensable pour envisager la reproduction de la Bondrée.

Etat de la population : Elle est observée régulièrement en migration (LPO Ile-de-France, 2005) et considérée comme nicheuse possible.

Menaces potentielles : Dérangement en période de reproduction, destruction des grands arbres susceptibles d'accueillir une aire.

Martin-Pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*, Linnaeus, 1758)

Statut : Migrateur occasionnel.

Localisation / Habitat de l'espèce : Etangs, roselières. L'espèce utilise les principales zones humides de la forêt où elle peut trouver des ressources alimentaires en quantité notable.

Etat de la population : L'espèce est signalée en 2005, 2007 et 2008 sur le site (AEV et LPO Ile-de-France) mais elle n'a pas été observée en période de reproduction.

Menaces potentielles : Pollutions de l'eau, travaux d'entretien et d'aménagements.

Pic noir
(*Dryocopus martius*, Linnaeus 1758)

Statut : Nicheur régulier.

Localisation / Habitat de l'espèce : Des loges sont localisées à l'est de la forêt, dans des futaies régulières (parcelles n° 23, 31, 24, 29, 25, 26, 12, 13, 14), à noter que les parcelles n° 23 et 31 sont fermées au public. Certaines loges ont été attribuées avec certitude au Pic noir. Toutefois, d'autres correspondent sans doute au Pic mar. Nidification localisée et relativement régulière depuis dans les vieilles futaies de chênes au nord-est du chapelet d'étangs, autour du carrefour des six routes.

La forêt régionale de Bondy est composée à 64 % de chênes pédonculés et sessiles. Plusieurs loges recensées se trouvent dans ces essences qui sont favorables à la nidification du Pic noir étant donné leur âge et leur structure (le tronc ne doit porter aucune branche sur les 5 à 20 premiers mètres et ne doit être escaladé par aucune plante grimpante). La forêt régionale de Bondy offre également d'autres caractéristiques favorables à la présence du Pic noir : présence de bois morts, composition et structure variable du peuplement forestier.

Etat de la population : Un couple nicheur recensé en 2005 (LPO Ile-de-France) et, présence régulière d'un ou plusieurs couples. Observation à l'été 2008 de 2 jeunes Pics noirs sur les parcelles n° 46, 47 et 48 (Pierre MARTIN, comm. pers.).

Menaces potentielles : Dérangement de l'espèce en période de nidification, exploitation des gros bois favorables à l'espèce, rajeunissement du peuplement forestier.

Pic mar
(*Dendrocopos medius*, Linnaeus 1758)

Statut : Nicheur régulier.

Localisation / Habitat de l'espèce : Des loges sont localisées à l'est de la forêt, dans des futaies régulières (parcelles n° 23, 31, 24, 29, 25, 26, 12, 13, 14), à noter que les parcelles n° 23 et 31 sont fermées au public. Certaines loges ont été attribuées avec certitude au Pic noir. Toutefois, d'autres correspondent sans doute au Pic mar. La forêt régionale de Bondy est composée à 64 % de chênes pédonculés et sessiles, qui sont deux essences importantes car particulièrement recherchées par le Pic mar pour creuser sa loge de reproduction. La forêt régionale de Bondy offre également d'autres caractéristiques favorables à la présence du Pic mar : présence de bois morts, composition et structure variable du peuplement forestier.

Etat de la population : Un couple nicheur en 2005, présence régulière d'un ou plusieurs couples (LPO Ile-de-France).

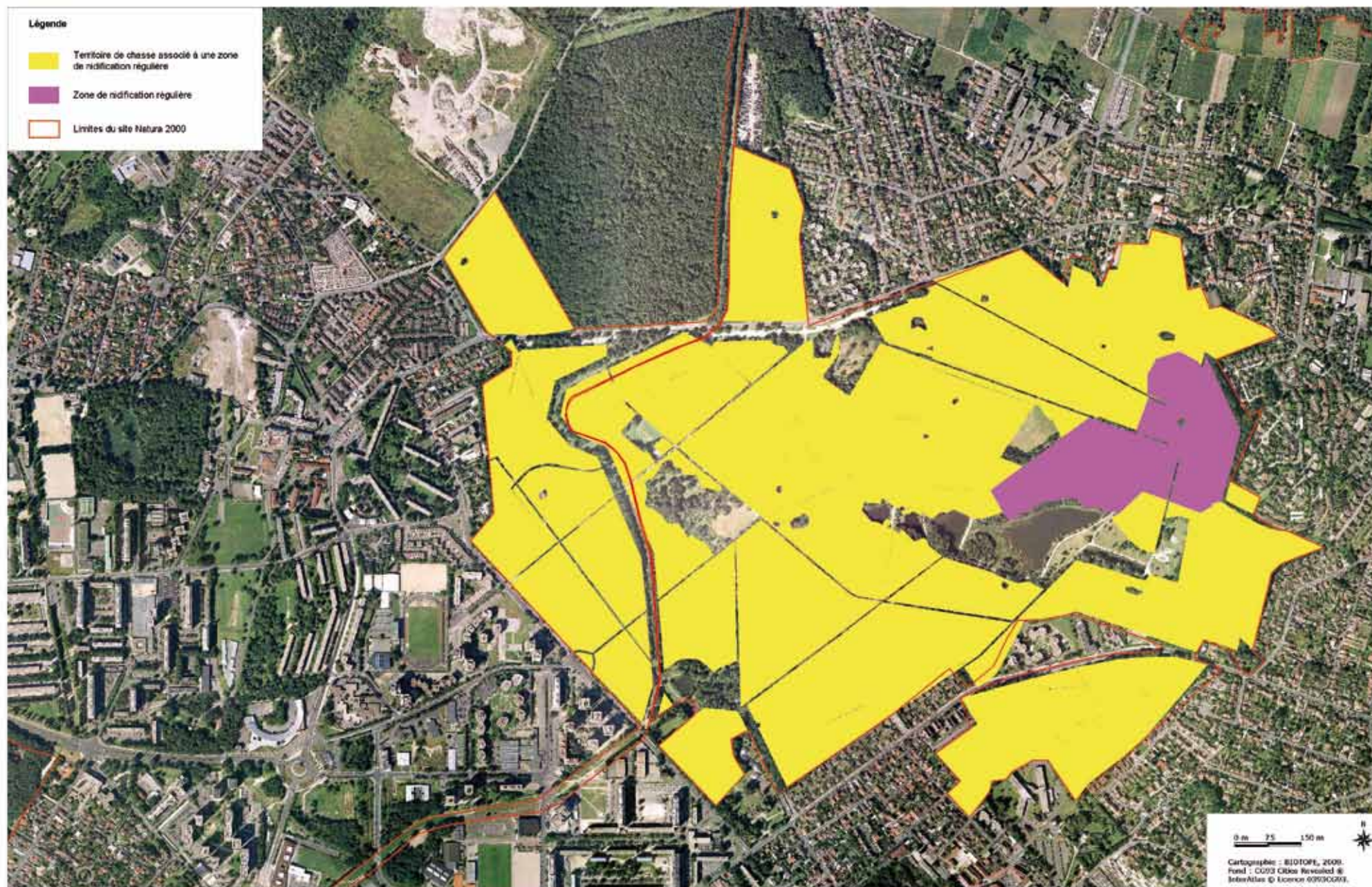
Menaces potentielles : Dérangement de l'espèce en période de nidification, exploitation des gros bois favorables à l'espèce, rajeunissement du peuplement forestier.

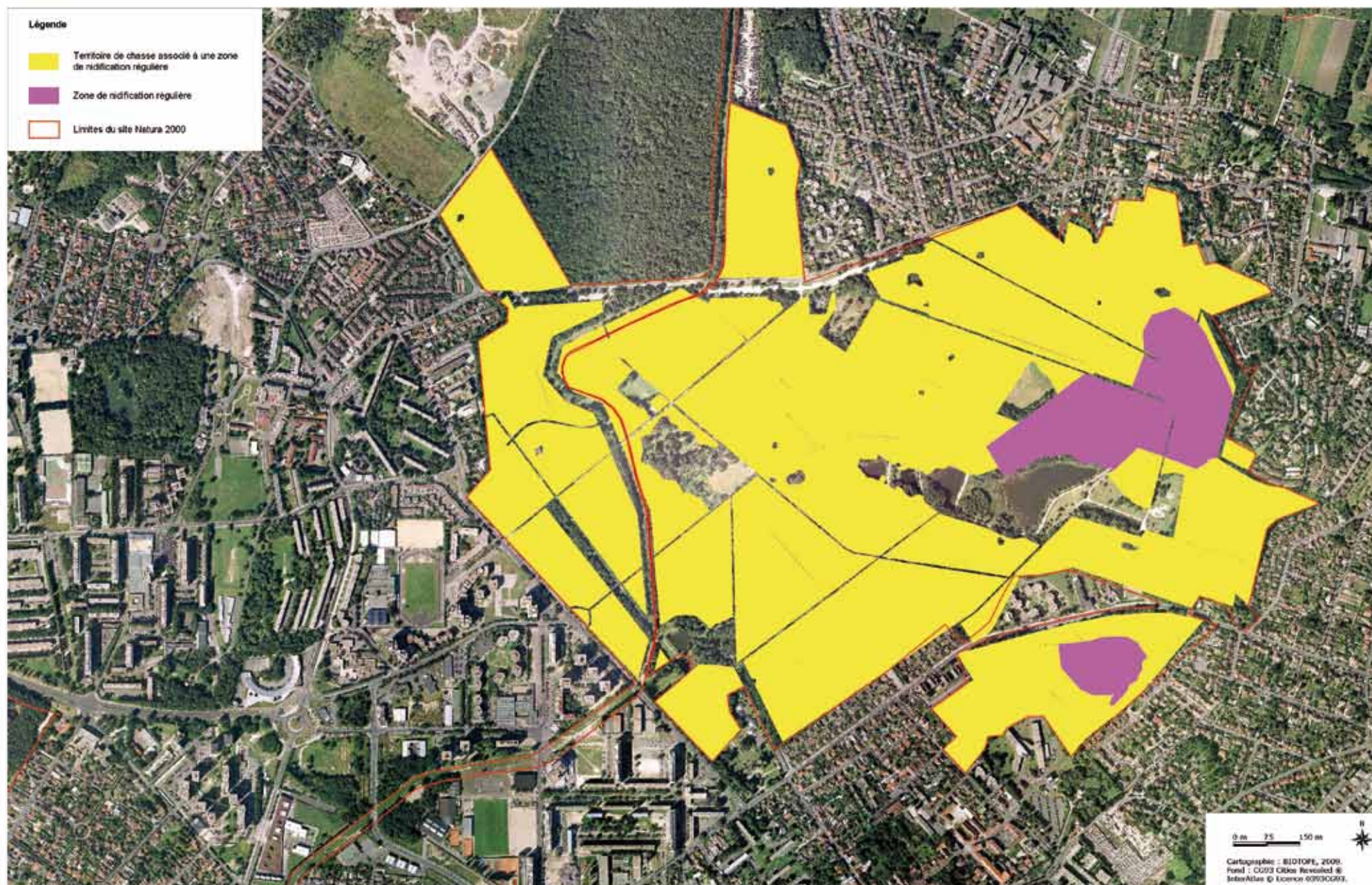












DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

1. Présentation du site

2. Foncier de la ZPS et planification urbaine

2.1 Propriété foncière

2.2 Planification urbanistique

2.3 Projets urbains

3. Infrastructures urbaines

3.1 Servitudes d'utilité publique

3.2 Infrastructures de transport

4. Fonctionnement du parc

4.1 Equipements existants

4.2 Equipements en projet

5. Fréquentation moyenne du parc

1. Présentation du site

■ Forêt régionale de Bondy et Promenade de la Dhuis (b) :

La forêt régionale de Bondy est un vestige de l'ancienne forêt de Bondy qui s'étendait jusqu'au XIX^{ème} siècle sur un immense massif, englobant les bois de Livry-Gargan et de Vincennes, couvrant ainsi tout l'Est parisien jusqu'à la forêt de Fontainebleau en Seine-et-Marne. Subsistent de cet ancien massif de 900 hectares, des zones boisées et agricoles réparties entre la forêt régionale de Bondy, le parc forestier de la Poudrerie et les Coteaux de l'Aulnoye. Aujourd'hui, la forêt régionale de Bondy s'étend sur 172 ha situés sur les communes de Clichy-sous-Bois, Montfermeil et Coubron. Le « bois de Bondy », après avoir été défriché et converti en habitat pavillonnaire collectif au début du XIX^{ème} siècle, fut acquis par le District de la Région parisienne en 1965, dans le but de préserver et d'ouvrir au public un îlot de verdure améliorant la qualité de vie des franciliens. Cet objectif s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'une Ceinture Verte régionale autour de la capitale. En 1968 le District acquière 87 ha de forêt qui seront ouverts au public en 1970, puis l'Agence des Espaces Verts de l'Île-de-France crée en 1976 un Périmètre Régional d'Intervention Foncière : la forêt régionale de Bondy. Les efforts de gestion réalisés dans un premier temps par l'Office National des Forêts jusqu'en 1999, puis par l'AEV, ont permis de préserver le patrimoine naturel remarquable de la forêt et de la classer parmi les 15 espaces verts urbains du site Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis.

■ Promenade de la Dhuis (c) :

La promenade de la Dhuis correspond à la partie séquano-dyonisienne de la promenade de l'Aqueduc de la Dhuis, récemment aménagée, qui traverse les territoires de treize communes des départements de la Seine-et-Marne et de la Seine-Saint-Denis, et s'étend sur un linéaire de 27 km (d'une largeur variable de 10 mètres en milieu rural, à 20 mètres en milieu urbain). L'Aqueduc de la Dhuis en activité se développe sur 131 km. Construit sous Napoléon III en 1863, son exploitation est gérée par « Eau de Paris » pour le compte de la commune de Paris, qui l'a mis à disposition de l'Agence des Espaces verts d'Île-de-France dans le cadre d'une convention de 1997. Projet inscrit au SDRIF 1994 et au Plan Vert Régional de 1996, la promenade de la Dhuis est née de l'idée de créer sur l'emprise d'un aqueduc, une promenade destinée aux piétons et aux cyclistes. Le projet, bien que l'eau reste invisible et ne soit présente que par le nom, participe entre autres à la remise en état des lisières, à la protection de l'eau et valorise un mode de transport naturel, par gravité. Les travaux d'aménagement de la promenade ont duré deux ans, pour s'achever en septembre 2008, date d'ouverture au public. En Seine-Saint-Denis, la promenade de la Dhuis représente une section de 7.5 km. Elle traverse les territoires de cinq communes (Le Raincy, Gagny, Clichy-sous-Bois, Montfermeil et Coubron) et parcourt des paysages variés, notamment les espaces forestiers remarquables que sont le futur domaine régional des Coteaux de l'Aulnoye et la forêt régionale de Bondy. De ce fait, elle pénètre la ville et relie les zones urbanisées aux grands espaces naturels ainsi que les grands espaces naturels entre eux.

Cette coulée verte est un véritable parc linéaire, facilitant la pénétration de la nature en milieu urbain. Son développement dans un cadre diversifié suppose trois séquences d'entretien adaptées au contexte, urbain (la portion jusqu'au Raincy : zone c), forestier (au sein de la forêt régionale de Bondy : zone b) et rural (à l'est du Département, au sein des Coteaux de l'Aulnoye : zone a). La promenade est gérée dans le respect des prescriptions techniques de la SAGEP, de façon à harmoniser les systèmes de gestion en termes d'entretien et de respect des normes sanitaires (potabilité de l'eau). La mise en place d'une gestion respectueuse des écosystèmes traversés a notamment permis de classer la promenade de la Dhuis, aux côtés des 14 autres parcs constituant le site Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis.

2. Foncier de la ZPS et planification urbaine

2.1 Propriété du foncier

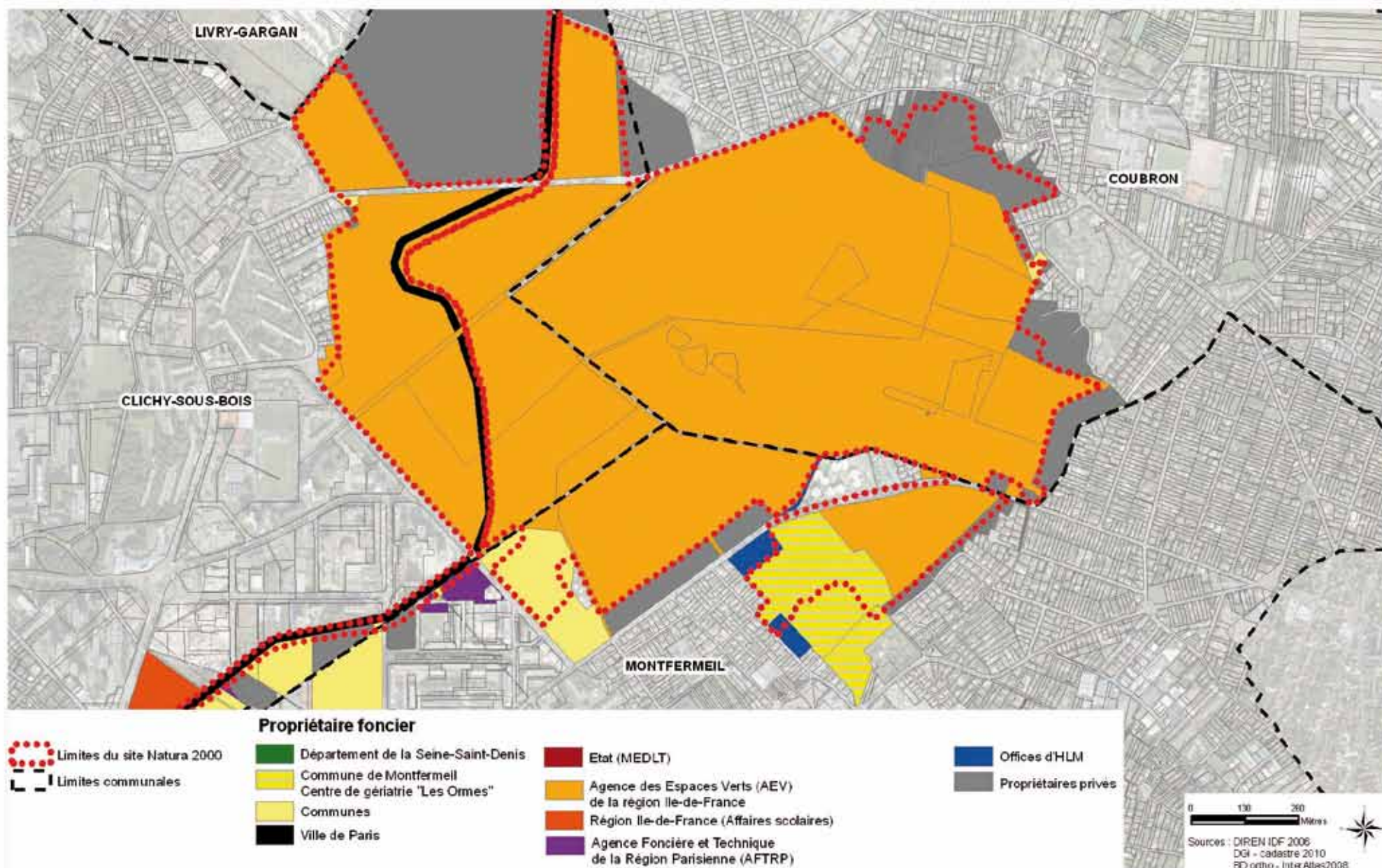
■ **Forêt régionale de Bondy et Promenade de la Dhuis (b) :**

L'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France est majoritairement propriétaire sur la forêt régionale de Bondy, ainsi que sur le bois des Ormes. Quelques parcelles appartiennent néanmoins à la commune de Montfermeil.

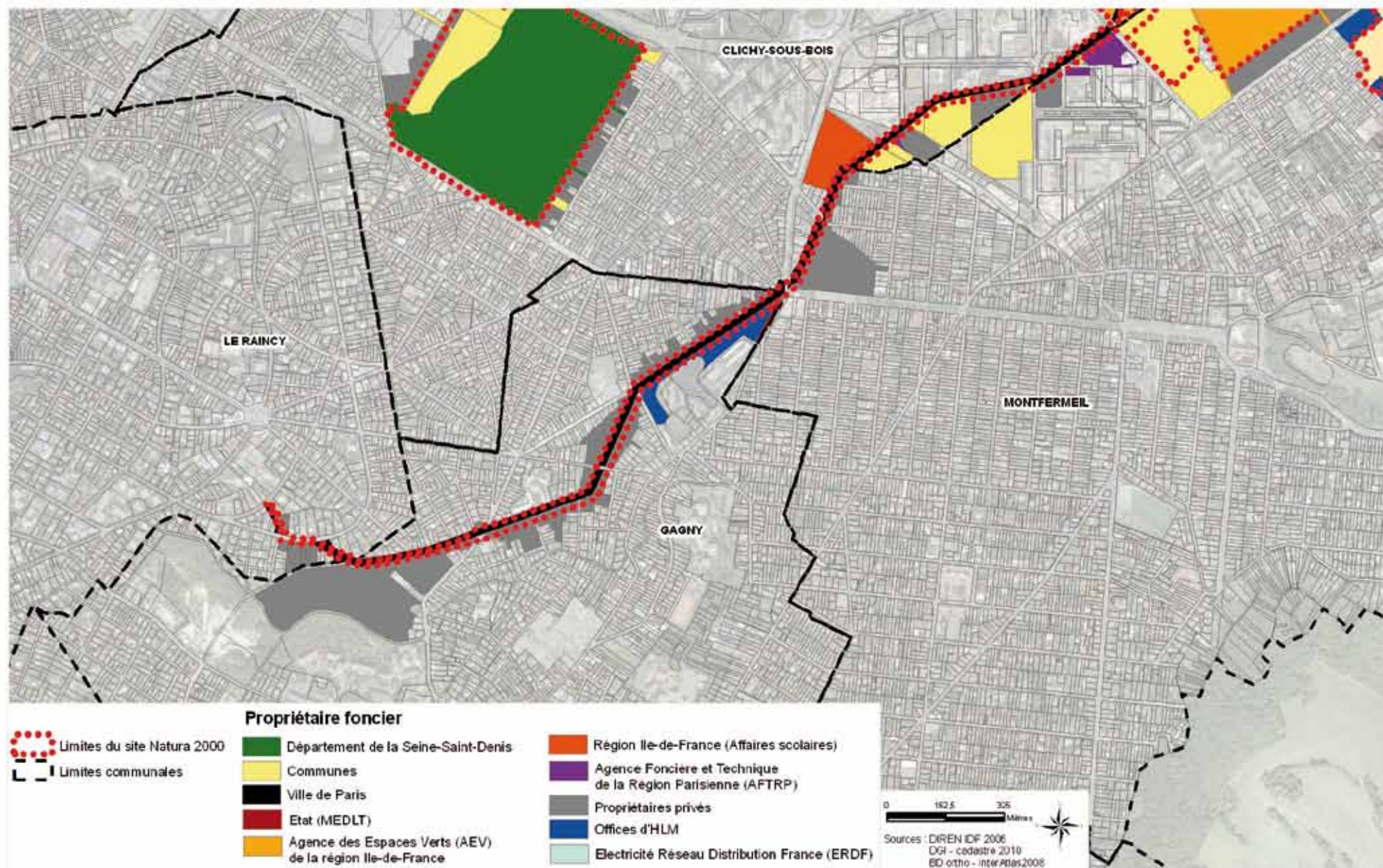
■ **Promenade de la Dhuis (c) :**

L'aqueduc de la Dhuis est propriété de la Ville de Paris.

Date de mise à jour : 26/10/10



Date de mise à jour : 26/10/10



2.2 Planification urbanistique sur le site Natura 2000 et en limite proche

■ Forêt régionale de Bondy et Promenade de la Dhuis (b):

■ Au sein de la ZPS :

Commune	Zonage	Destination des sols particulière	Emprise au sol (ou COS)	Hauteur maximum de construction	Espace libre et plantations
Coubron	N2c : espaces verts aménagés en milieu naturel en secteur urbain.	Construction d'équipements d'intérêt général (médico-social, sportif et culturel) et d'infrastructure (châteaux d'eau, tours de contrôle...).		9 m (hors équipements d'infrastructure).	30 % minimum d'espaces plantés par unité foncière.
	UB : tissu pavillonnaire traditionnel.	Installations classées pour la protection de l'environnement.	L'emprise au sol est de 40 % maximum par unité foncière.		
Clichy-sous-Bois	ND et NDa : zone à protéger.	Construction d'équipements socioculturels ou de loisir.	Néant.		50 % minimum d'espaces plantés par unité foncière.
Montfermeil	N : zone naturelle protégée.	Ouvrages techniques d'infrastructure (poste transfo, poste de détente gaz).	Le COS est de 0,1 (hors ouvrages techniques d'infrastructure).	9 m (hors équipements d'infrastructure).	
	UE : zone d'habitat pavillonnaire et de petits immeubles collectifs.	Constructions à destination industrielle, parkings, garages, ateliers de réparation.	Le COS est de 0,65.	12 m	15 % (10 % hors logement).

■ Aux abords de la ZPS :

Commune	Zonage	Destination des sols particulière	Emprise au sol (ou COS)	Hauteur maximum de construction	Espace libre et plantations
Coubron	AUA : zone ouverte à l'urbanisation.		Néant	Néant	Néant
Livry-Gargan	UE : zone mixte à dominante d'habitat.	Construction de parkings, postes de peintures, dépôts d'hydro carburants, ...	Le COS est de 0,9.	15 m	40 % minimum d'espaces plantés par unité foncière (seulement 10 % pour les services publics ou d'intérêts collectifs et 25 % si les locaux d'activités sont changés en habitation).

Montfermeil	Ns : zone naturelle protégée.	Ouvrages techniques d'infrastructure (poste transfo, poste de détente gaz, ...), installations à destination des équipements collectifs sportifs ou socio-éducatifs.	Le COS est de 0,1 (hors ouvrages techniques d'infrastructure).	9 m (hors équipements d'infrastructure et équipements publics).	
	UEb : zone d'habitat pavillonnaire et de petits immeubles collectifs.	Constructions à destination industrielle, parkings, garages, ateliers de réparation...	Le COS est d'environ 1.	16 m	15% (10% hors logement).
	UG et UGp : zone pavillonnaire traditionnelle.	Constructions à destination industrielle, parkings, garages, ateliers de réparation, ouvrages techniques d'infrastructure (poste transfo, poste de détente gaz...).	Le COS est de 0,3.	9m (6m pour les locaux d'activité) mais cette réglementation ne concerne pas les équipements collectifs.	40% minimum d'espaces plantés par unité foncière (50% en UGp).
	UC : zone de renouvellement urbain.	Installations classées pour la protection de l'environnement.	Néant	Néant	Néant

■ Emplacements Réservés :

N°	Commune	Nom	Echelle	Maître d'ouvrage	Calendrier	Faisabilité
1	Clichy-sous-Bois	Implantation d'un TCSP (T4) : élargissement bilatéral à 4 m (rue Utrillo, boulevard Gagarine - RN403 - allée Romain Rolland).	Départementale	Région (STIF)	Projet	Forte
2	Clichy-sous-Bois	Elargissement unilatéral Nord à 16m sur la RD136 (allée de Coubron) entre l'avenue de Sévigné et la limite communale de Coubron.	Communale	Département	Projet	Forte
3	Coubron	Elargissement unilatéral Nord de la RD136 à 16m.	Communale	Département	Projet	Forte
4	Montfermeil	Circulation douce vers le bois des Ormes.	Communale	Commune	Projet	Forte
5	Montfermeil	Installation d'un équipement socioculturel.	Communale	Commune	Projet	Forte
6	Montfermeil	Création d'un espace vert.	Communale	Commune	Projet	Forte
7	Montfermeil	Accès au bois des Ormes par une circulation douce.	Communale	Commune	Projet	Forte

Zonage dans la ZPS

- N : Naturelle
- A : Agricole
- AU : A urbaniser
- U : Urbaine

Zonage hors de la ZPS

- UE : Espace vert existant
- UG : Espace vert en projet
- UB : Urbaine
- UA : Agricole
- ND : Naturelle
- NDa : Naturelle
- NDb : Naturelle
- NDc : Naturelle
- NDd : Naturelle
- NDe : Naturelle
- NDf : Naturelle
- NDg : Naturelle
- NDh : Naturelle
- NDi : Naturelle
- NDj : Naturelle
- NDk : Naturelle
- NDl : Naturelle
- NDm : Naturelle
- NDn : Naturelle
- NDo : Naturelle
- NDp : Naturelle
- NDq : Naturelle
- NDr : Naturelle
- NDs : Naturelle
- NDt : Naturelle
- NDu : Naturelle
- NDv : Naturelle
- NDw : Naturelle
- NDx : Naturelle
- NDy : Naturelle
- NDz : Naturelle

Emplacements Réservés

- 1 - Implantation d'un TCSP (T4).
- 2 - Elargissement unilatéral Nord à 16m sur la RD 136.
- 3 - Elargissement unilatéral Nord de la RD 136 à 16m.
- 4 - Circulation douce vers le bois des Ormes.
- 5 - Installation d'un équipement socioculturel.
- 6 - Création d'un espace vert.
- 7 - Accès au bois des Ormes par une circulation douce.

Legende

- Limites du site Natura 2000
- Limites communales
- Espace vert existant
- Espace vert en projet

Sources : DIREN IDF 2006, IGN BDparcellaire®

■ Promenade de la Dhuis (c) :

■ Au sein de la ZPS :

Commune	Zonage	Destination des sols particulière	Emprise au sol (ou COS)	Hauteur maximum de construction	Espace libre et plantations
Le Raincy	UE : zone urbaine.	Installations classées pour la protection de l'environnement.	L'emprise au sol est de 30% maximum par unité foncière.	13 m	65 % minimum d'espaces plantés par unité foncière. De plus, quelques préconisations de végétalisation sont évoquées.
Gagny	UG : tissu pavillonnaire traditionnel.	Ouvrages techniques d'infrastructure (poste transfo, poste de détente gaz), construction de parkings, postes de peintures, dépôts d'hydro carburants...	L'emprise au sol est de 50% maximum par unité foncière (peut être moindre en fonction de la taille du terrain). Le COS est de 0,5.	11 m (hors équipements publics et d'infrastructure).	40 % minimum d'espaces plantés par unité foncière.
	N : zone naturelle.	Constructions d'ouvrages techniques d'infrastructure et construction (de faible emprise) d'équipements collectifs dédiés aux sports et loisirs.	Le COS est de 0,01.	9 m (hors équipements collectifs).	
Montfermeil	UG : zone pavillonnaire traditionnelle.	Constructions à destination industrielle, parkings, garages, ateliers de réparation, ouvrages techniques d'infrastructure (poste transfo, poste de détente gaz...)	Le COS est de 0,3.	9 m (6 m pour les locaux d'activité) mais ne concerne pas les équipements collectifs.	40 % minimum d'espaces plantés par unité foncière.
	UD : zone mixte d'habitat individuel et de petits immeubles discontinus.	Installation d'ouvrages techniques d'infrastructure (poste de transfo, poste de détente gaz...), aménagement et extension d'activités classées.	Le COS est de 1.	12 m (hors équipements publics et d'infrastructure).	15 % minimum d'espaces plantés par unité foncière (10 % pour les équipements collectifs). De plus, aucune préconisation n'est faite concernant la végétalisation du bâti.
	UC : zone de renouvellement urbain.	Installations classées pour la protection de l'environnement.	Néant	Néant	Néant
Clichy-sous-Bois	UR : correspond au Projet de Renouvellement Urbain.	Installations classées pour la protection de l'environnement.	L'emprise au sol est de 55% maximum par unité foncière.	21 m	20 % minimum d'espaces plantés par unité foncière.
	UE : habitat pavillonnaire et petits immeubles collectifs.	Construction de parkings, postes de peintures, dépôts d'hydro carburants...	Le COS est de 0,6 (et ne s'applique pas aux constructions des bâtiments publics ni aux équipements d'infrastructure).	15 m	40 % (20 % hors logement) d'espaces plantés minimum par unité foncière.
	UB : zone à dominante d'activités incluant de l'habitat.	Construction de parkings, postes de peintures, dépôts d'hydro carburants...	Le COS varie de 0,5 à 1,4 en fonction du type d'activités.	13 m	30 % (15 % hors logement et bureau) d'espaces plantés minimum par unité foncière.

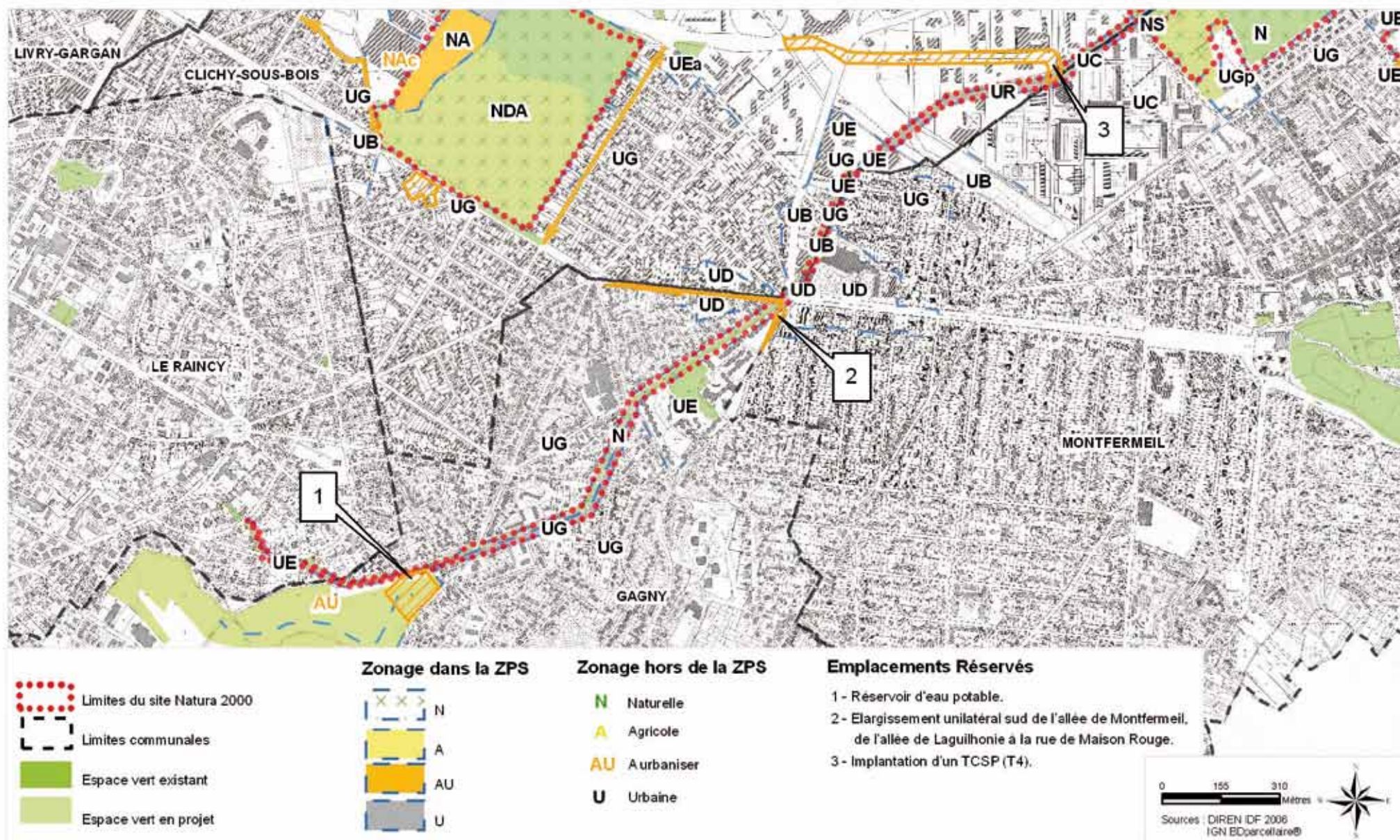
■ Aux abords de la ZPS :

Commune	Zonage	Destination des sols particulière	Emprise au sol (ou COS)	Hauteur maximum de construction	Espace libre et plantations
Gagny	UE : zone d'habitat individuel et de petits immeubles collectifs.	Ouvrages techniques d'infrastructure (poste transfo, poste de détente gaz), construction de parkings, postes de peintures, dépôts d'hydro carburants...	L'emprise au sol est de 40 % maximum par unité foncière (60 % si la hauteur est inférieure à 4m) et le COS est de 0,8 (hors équipements publics et d'infrastructure).	13 m	40 % minimum d'espaces plantés par unité foncière.
	AU : zone à urbaniser.	Néant.	Le COS est de 0,01.	Néant	Néant

■ Emplacements Réservés :

N°	Commune	Nom	Echelle	Maître d'ouvrage	Calendrier	Faisabilité
1	Gagny	Réservoir d'eau potable.	Communale	Commune	Projet	Forte
2	Gagny	Elargissement unilatéral sud de l'allée de Montfermeil, de l'allée de Laguilhonie à la rue de Maison Rouge.	Communale	Département	Projet	Forte
3	Clichy-sous-Bois	Implantation d'un TCSP (T4) : élargissement bilatéral à 4 m (rue Utrillo, boulevard Gagarine - RN 403 -, allée Romain Rolland).	Intercommunale	Région (STIF)	2015	

Date de mise à jour : 29/09/10



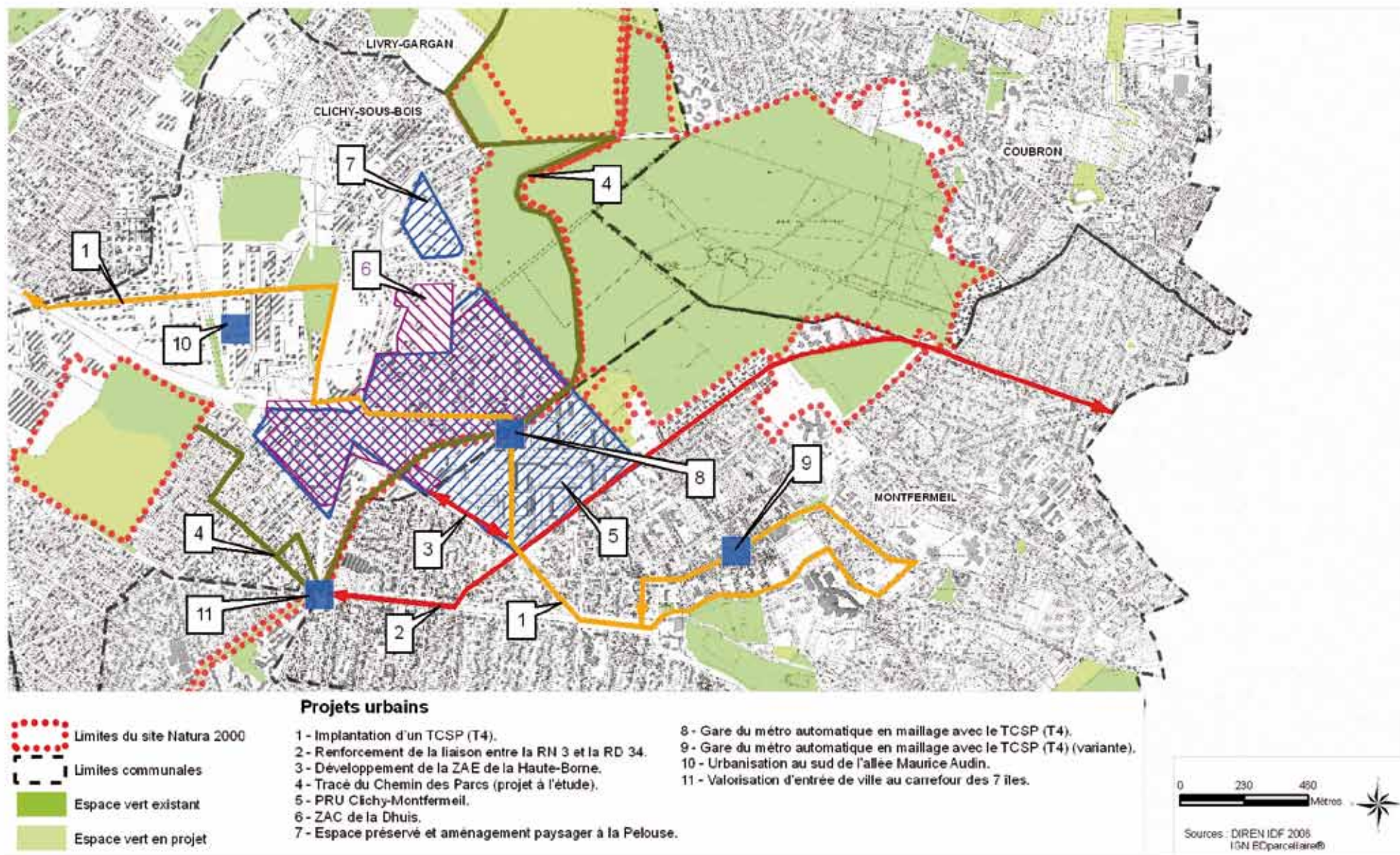
2.3 Projets urbains sur le site Natura 2000 et en limite proche

■ Forêt régionale de Bondy et Promenade de la Dhuis (b) :

N°	Commune	Nom du projet	Descriptif du projet	Echelle	Maître d'ouvrage	Calendrier	Faisabilité
1	Clichy-sous-Bois et Montfermeil	Implantation d'un TCSP (T4).	Débranchement du Tram Train T4 desservant le plateau de Clichy- Montfermeil.	Départementale	SNCF	Projet	Forte. Le tracé semble ici aujourd'hui définitif. La mise en service est prévue pour 2015.
2	Montfermeil	Renforcement de la liaison entre la RN3 et la RD34.	Aménagement, depuis le carrefour des 7 îles, d'une liaison continue jusqu'au rond-point des Sciences sur la commune de Chelles.	Intercommunale	Département	Projet	Simplement inscrit au PADD.
3	Montfermeil	Développement de la ZAE de la Haute-Borne.	De part et d'autre de la rue Notre-Dame des Anges, la disponibilité foncière permettra de développer activités et bureaux.	Communale	Commune	Projet	Uniquement inscrit au PADD.
4	Clichy-sous-Bois et Livry-Gargan	Tracé du Chemin des Parcs.	Cet aménagement vise à créer sur l'ensemble du territoire départemental un réseau de trame verte reliant les grands espaces verts entre eux et améliorant la transition ville / espace vert.	Départementale	Département	Travaux réalisés en 2009/2010 en concertation avec la commune de Livry-Gargan.	
5	Clichy-sous-Bois et Montfermeil	PRU Clichy-Montfermeil.	1398 démolitions de logement, 2000 reconstructions et 921 réhabilitations, recomposition de deux pôles de commerce et service, requalification des voiries, aménagements paysagers.	Intercommunale	Etat et Intercommunalité	En cours	Fin de la programmation prévue pour 2014.
6	Clichy-sous-Bois	ZAC de la Dhuis.	ZAC de 125 000m2 de SHON essentiellement composée de logements.	Communale	Commune	En cours	Cette ZAC s'articule avec le PRU.

7	Clichy-sous-Bois	Espace préservé et aménagement paysager à la Pelouse.	Aménagement permettant de maintenir cet espace en centralité verte.	Communale	Commune	Projet	Faible. Uniquement inscrit au PADD.
8	Clichy-sous-Bois et Montfermeil	Gare du métro automatique en maillage avec le TCSP (T4).	L'une des stations du métro automatique pourrait être envisagée en maillage avec le T4 au niveau de la tour Utrillo.	Régionale	Etat	Projet	L'emplacement de cette station demeure fortement hypothétique. Une autre est envisagée au niveau du futur terminus du T4 à Montfermeil.
9	Montfermeil	Gare du métro automatique en maillage avec le TCSP (T4).	L'une des stations du métro automatique pourrait être envisagée en maillage avec le T4 au niveau de Montfermeil.	Régionale	Etat	Projet	L'emplacement de cette station demeure fortement hypothétique. Une autre est envisagée au niveau de la tour Utrillo.
10	Clichy-sous-Bois	Urbanisation au sud de l'allée Maurice Audin.	Ce secteur accueillera à la fois de l'habitat, des équipements d'intérêt général, des commerces et activités, ainsi qu'un axe de circulation nord-sud permettant à la fois des circulations douces sécurisées, des circulations automobiles et le passage du TCSP.	Communale	Commune	Projet	Uniquement inscrit au PADD du PLU en cours d'élaboration.
11	Clichy-sous-Bois	Valorisation d'entrée de ville au carrefour des 7 îles.	Néant.	Intercommunale	Commune	Projet	Simplement inscrit au PADD du PLU en cours d'élaboration.

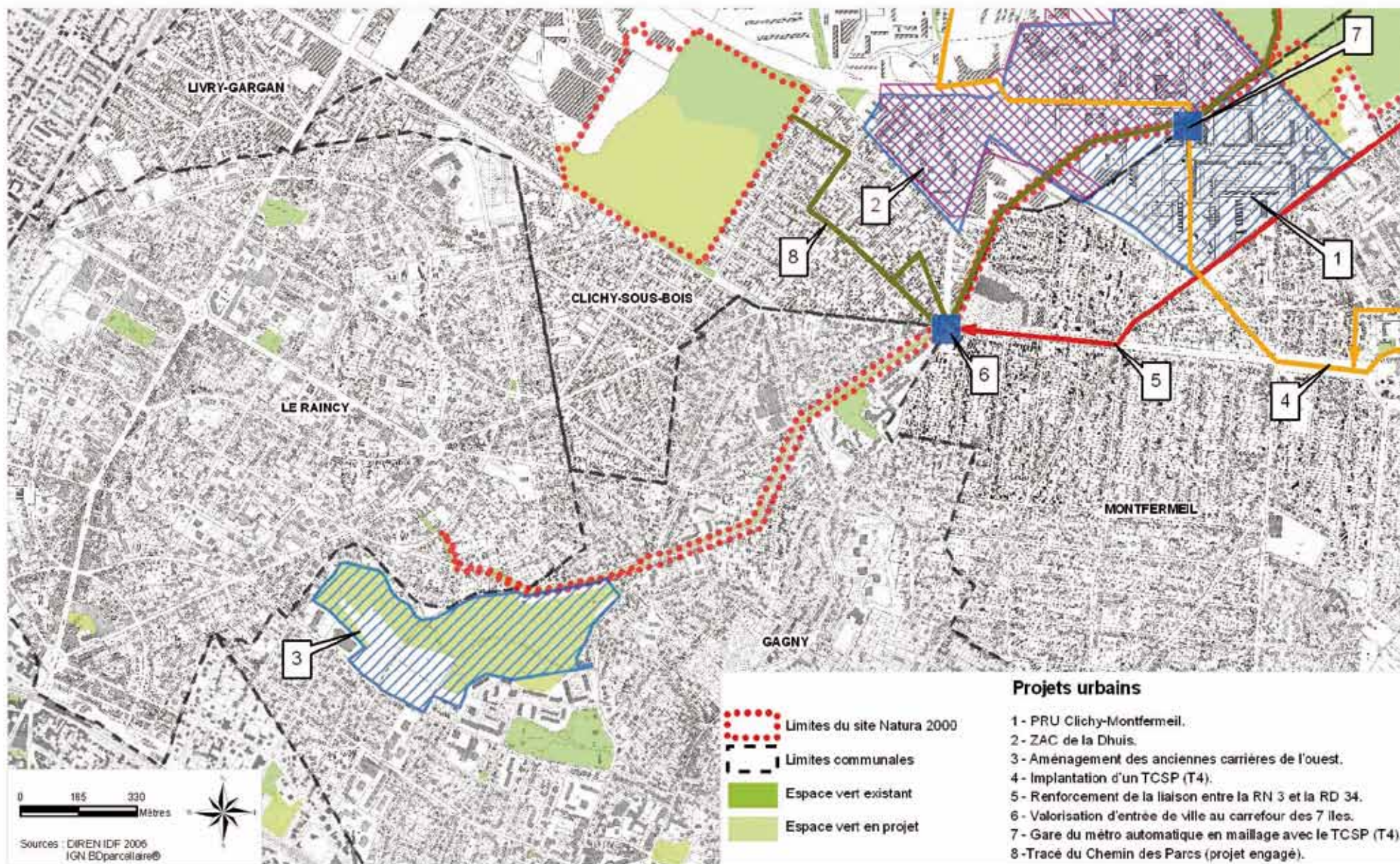
Date de mise à jour : 30/09/10



■ Promenade de la Dhuis (c) :

N°	Commune	Nom du projet	Descriptif du projet	Echelle	Maître d'ouvrage	Calendrier	Faisabilité
1	Clichy-sous-Bois et Montfermeil	PRU Clichy-Montfermeil.	1398 démolitions de logement, 2000 reconstructions et 921 réhabilitations, recomposition de deux pôles de commerce et service, requalification des voiries, aménagements paysagers.	Intercommunale	Etat et Intercommunalité	En cours	Forte. Fin de la programmation prévue pour 2014.
2	Clichy-sous-Bois	ZAC de la Dhuis.	ZAC de 125 000m2 de SHON essentiellement composée de logements.	Communale	Commune	En cours	Cette ZAC s'articule avec le PRU.
3	Gagny	Aménagements des anciennes carrières de l'Ouest.	Volonté de créer 150 logements sur ces terrains actuellement interdits au public pour cause d'instabilité du sol.	Communale	Commune	Projet	Projet inscrit au PLU qui a été annulé par le Conseil d'Etat.
4	Clichy-sous-Bois et Montfermeil	Implantation d'un TCSP (T4).	Débranchement du Tram Train T4 desservant le plateau de Clichy- Montfermeil.	Départementale	SNCF	Projet	Forte – Le tracé semble ici aujourd'hui définitif. La mise en service est prévue pour 2015.
5	Montfermeil	Renforcement de la liaison entre la RN3 et la RD34.	Aménagement, depuis le carrefour des 7 îles, d'une liaison continue jusqu'au rond-point des Sciences sur la commune de Chelles.	Intercommunale	Département	Projet	Uniquement inscrit au PADD.
6	Clichy-sous-Bois	Valorisation d'entrée de ville au carrefour des 7 îles.	Néant.	Intercommunale	Commune	Projet	Uniquement inscrit au PADD du PLU en cours d'élaboration.
7	Clichy-sous-Bois et Montfermeil	Gare du métro automatique en maillage avec le TCSP (T4).	L'une des stations du métro automatique pourrait être envisagée en maillage avec le T4 au niveau de la tour Utrillo.	Régionale	Etat	Projet	L'emplacement de cette station demeure fortement hypothétique ; une autre est envisagée au terminus du T4 à Montfermeil.
8	Clichy-sous-Bois	Tracé du Chemin des Parcs entre le parc de la Fosse Maussoin et la forêt régionale de Bondy.	Cet aménagement vise à créer sur l'ensemble du territoire départemental un réseau de trame verte reliant les grands espaces verts entre eux et améliorant la transition ville / espace vert.	Départementale	Département	Projet engagé.	Le tracé a été élaboré en concertation avec la commune et demeure en attente de validation en conseil municipal.

Date de mise à jour : 30/09/10



3. Infrastructures urbaines

3.1 Servitudes d'utilité publique

■ Forêt régionale de Bondy et Promenade de la Dhuis (b) :

L'ensemble du territoire de l'entité est soumis au régime forestier. Cette servitude de protection et de planification des bois et forêts astreint à respecter un régime obligatoire de planification et protection qui intègre les interventions directement liées à la gestion courante (réglementation ou interdiction des coupes, des passages de véhicules motorisés, etc.), instaure un mode légal de gestion qui tient compte des spécificités de chaque forêt et régleme la vente, la coupe du bois, la programmation des travaux et la fréquentation.

■ Clichy-sous-Bois :

Une canalisation de gaz longe le bois de la Couronne, qui entraîne une servitude relative à l'établissement des canalisations de transport de distribution du gaz. Cela donne obligation de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations.

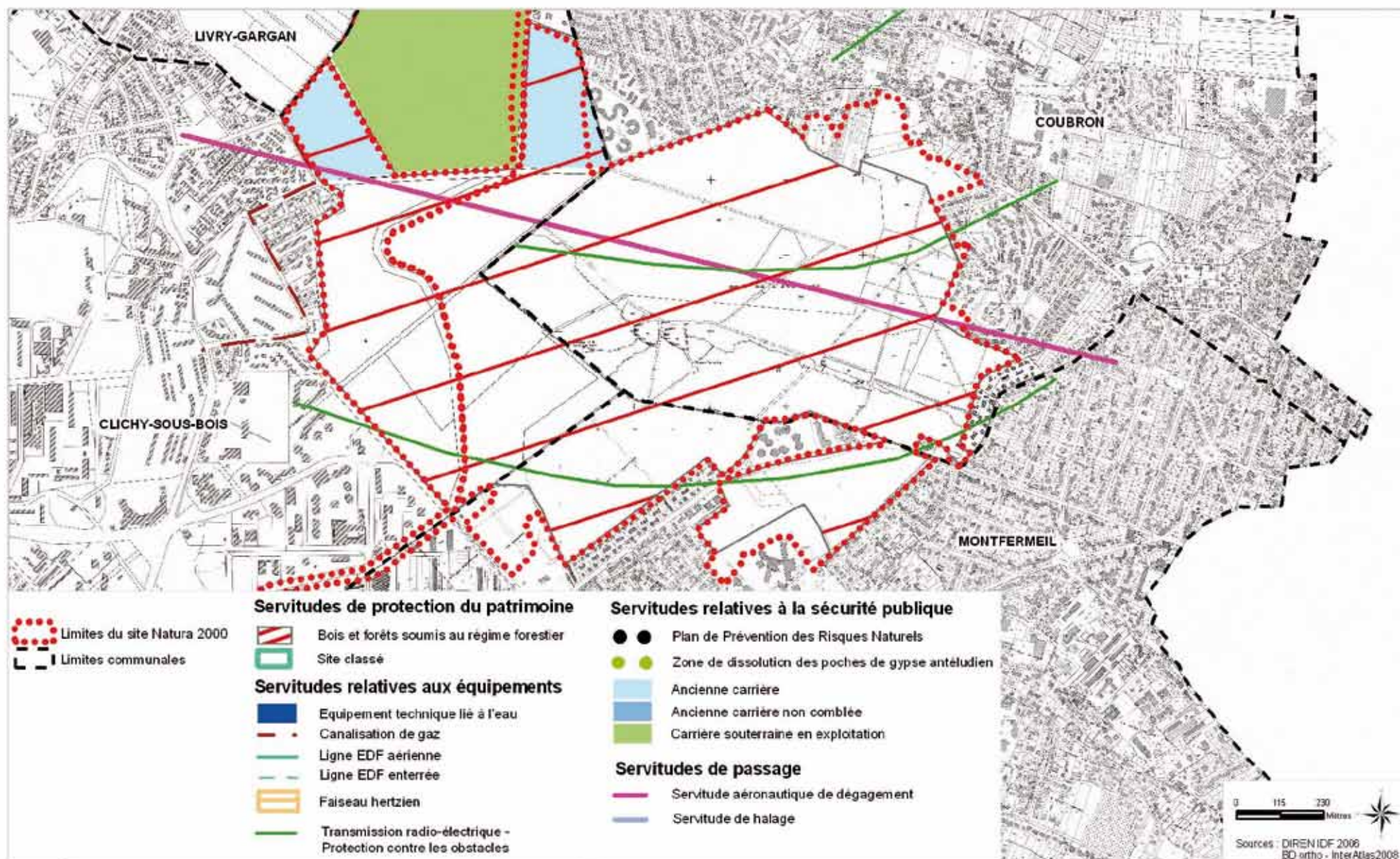
■ Clichy-sous-Bois et Coubron :

Une servitude aéronautique de dégagement, autour des aérodromes civils et militaires, traverse le territoire du parc sur un axe sud-est nord-ouest sur Coubron et Clichy-sous-Bois, réglementant les hauteurs de construction.

■ Coubron et Montfermeil :

Le territoire de l'entité situé sur les deux communes est soumis à une servitude de protection radioélectrique contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat, qui implique une limitation des hauteurs des constructions.

Date de mise à jour : 07/10/10



■ Promenade de la Dhuis (c) :

■ Coubron, Clichy-sous-Bois, Montfermeil, Gagny et Le Raincy :

L'aqueduc est une canalisation souterraine, transportant de l'eau destinée à la consommation humaine, liée à une servitude de protection sanitaires, concédée à « Eau de Paris » (découlant de la circulaire ministérielle de santé publique), qui implique entre autres de respecter un certain nombre de prescriptions sur l'utilisation du sol (installations, constructions, assainissement, parcs de stationnements, plantations, aménagements, entretien...) visant à protéger les eaux potables. La Ville de Paris se réserve le droit d'implanter dans son emprise tout nouvel ouvrage nécessaire à son alimentation en eau potable et d'exécuter tant sur ceux-ci que sur l'aqueduc existant tous travaux de fouille, d'entretien, de réparation et de supprimer pendant la durée des travaux l'usage de la promenade. Le parc est d'ailleurs interdit à tout véhicule à moteur autre que les véhicules d'entretien d'« Eau de Paris », de l'AEV et aux chevaux.

Les prescriptions relatives à la servitude de protection sanitaire des aqueducs donnent lieu à trois zones de protections :

- **La zone de protection immédiate** (emprise appartenant à la Ville de Paris). Aucun autre équipement d'utilité publique ou privé tels qu'égouts, canalisations de gaz, réseau EDF... ne peut être installé sur l'emprise, tant en surface qu'en profondeur. Toute nouvelle construction y est interdite excepté celles liées à l'exploitation de l'aqueduc. Dans cette zone seule sont tolérées les traversées de route, d'ouvrages d'art, ou de canalisations après autorisation d'« Eau de Paris ».

- **Les zones de protection rapprochées** constituées par deux bandes de terrain de 13 m de largeur de part et d'autre de l'emprise. Dans cette zone, seuls sont tolérés les chaussées et trottoirs, sous réserve d'assurer un écoulement rapide des eaux de ruissellement, les éloignant de l'aqueduc, et sous conditions, les canalisations d'eaux pluviales et usées, canalisations d'eau potables ou de gaz et transport d'hydrocarbures. Sont totalement interdites toutes les constructions (sauf celles liées à l'aqueduc), les dispositifs d'assainissements, les fouilles, les carrières, les décharges, les dépôts susceptibles de souiller les eaux d'alimentation, les lieux de stockage de liquides à usages industriels ou commercial, les parcs de stationnements... Les plantations arbustives sont tolérées au delà de 15 m.

- **Les zones de protection éloignées** constituées par deux bandes de terrain s'étendant des limites extérieures des zones de protection rapprochées jusqu'à une distance de 40 m de l'aqueduc. Dans cette zone, sont interdits tout dispositif d'assainissement sauf dispositions spéciales, fouilles, carrières, décharges, dépôts de matières susceptibles de souiller les eaux alimentaires, les lieux de stockage de liquides à usages industriels ou commercial. Sont tolérés sur la zone les stockages d'hydrocarbures à usages domestiques moyennant des précautions spéciales, les parcs de stationnement sous réserve que le sol soit étanche et que les écoulements des eaux soient dirigés à l'opposé de l'aqueduc, les canalisations d'eau pluviales et d'eaux usées, les canalisations de transport d'hydrocarbures sous conditions.

■ **Clichy-sous-Bois, Montfermeil, Gagny et Le Raincy :**

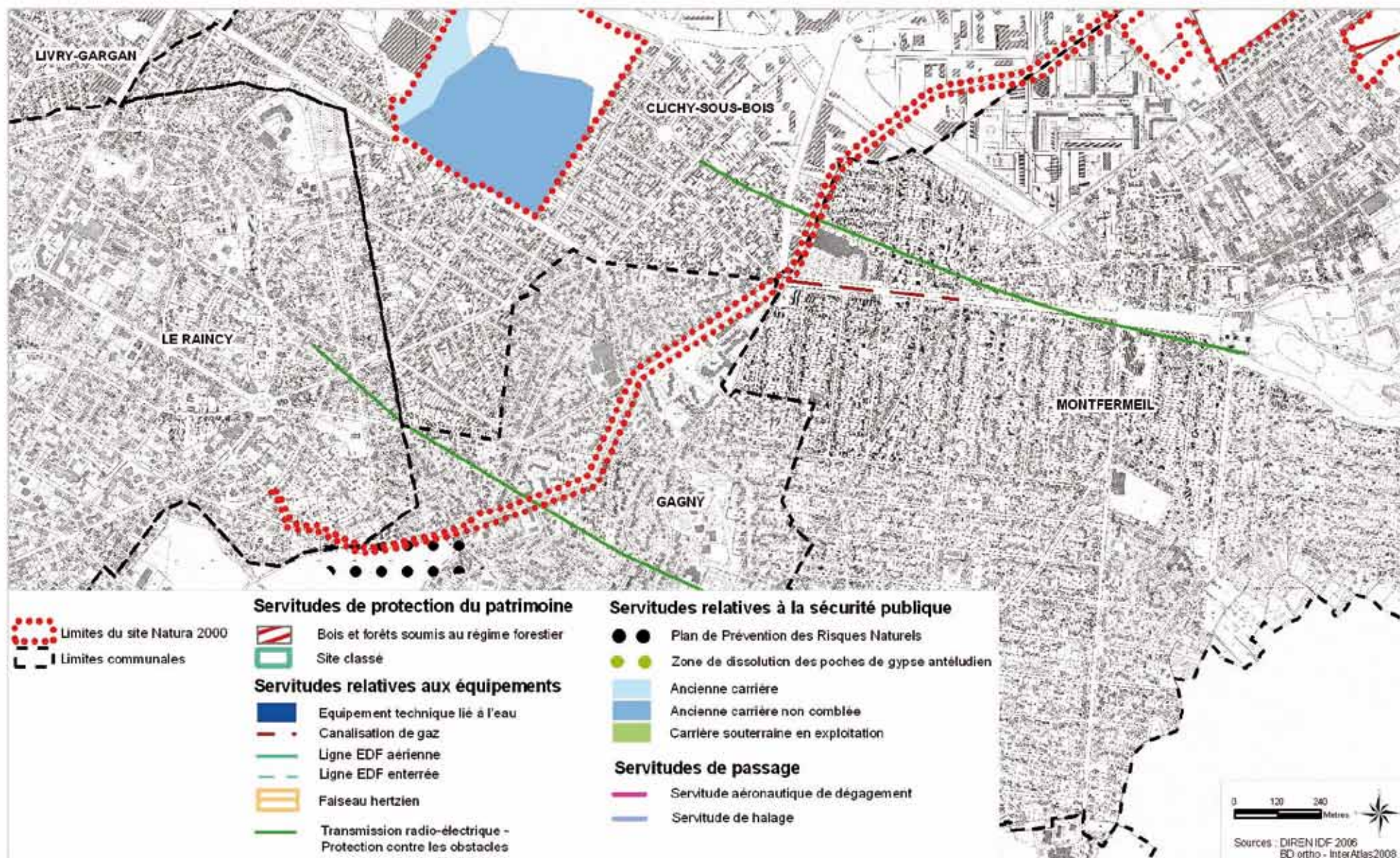
Une servitude de transmission radioélectrique de protection contre les obstacles traverse la Dhuis sur les communes de Montfermeil, Clichy-sous-Bois, Gagny et Le Raincy, cette servitude impose une limitation des hauteurs de construction.

Une canalisation de gaz traverse le territoire de la Zone de Protection Spéciale sur les limites communales de Clichy-sous-Bois et Montfermeil. La servitude relative à l'établissement des canalisations de transport de distribution du gaz donne obligation de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations.

■ **Gagny (zone c) :**

Une partie du territoire de la Zone de Protection Spéciale est soumis à un Plan de Prévention des Risques Naturels de retrait gonflement d'argile. Il s'agit d'une zone à risque fort et moyen lié au substrat géologique des terrains et à la présence ancienne de carrières de gypse. La réglementation limite entre autre les nouvelles constructions, les implantations humaines et vise à préserver les zones d'écoulement et d'expansion des crues.

Date de mise à jour : 07/10/10



3.2 Infrastructures de transport

■ Forêt régionale de Bondy et Promenade de la Dhuis (b) :

Les communes de Clichy-sous-Bois, Coubron et Montfermeil ne sont pas traversées par de grands axes autoroutiers. Néanmoins, les routes nationales (RN3, RN370) et départementales (RD117 et RD136) structurent le paysage. Le réseau routier à proximité du site est constitué d'axes de nature locale qui longent le parc. L'Avenue Jean Moulin, le Boulevard Hardy et l'Avenue de Clichy-sous-Bois sont des axes de desserte locale importants. La route départementale D136 marque une coupure physique entre la forêt régionale de Bondy et le bois de la Couronne.

■ Promenade de la Dhuis (c) :

Sur ce secteur, la partie de la Zone de Protection Spéciale s'insère dans un tissu urbain dense. La promenade est longée par un réseau intense de routes locales et entrecoupée par des intersections sur lesquelles passent des axes de circulation routiers principaux comme la route nationale RN370 ou allée de Gagny et la route départementale D117 ou avenue Jean Jaurès. Deux allées régionales sur Gagny traversent également le parc, il s'agit de l'allée des Chênes et le boulevard du Midi ou D117.

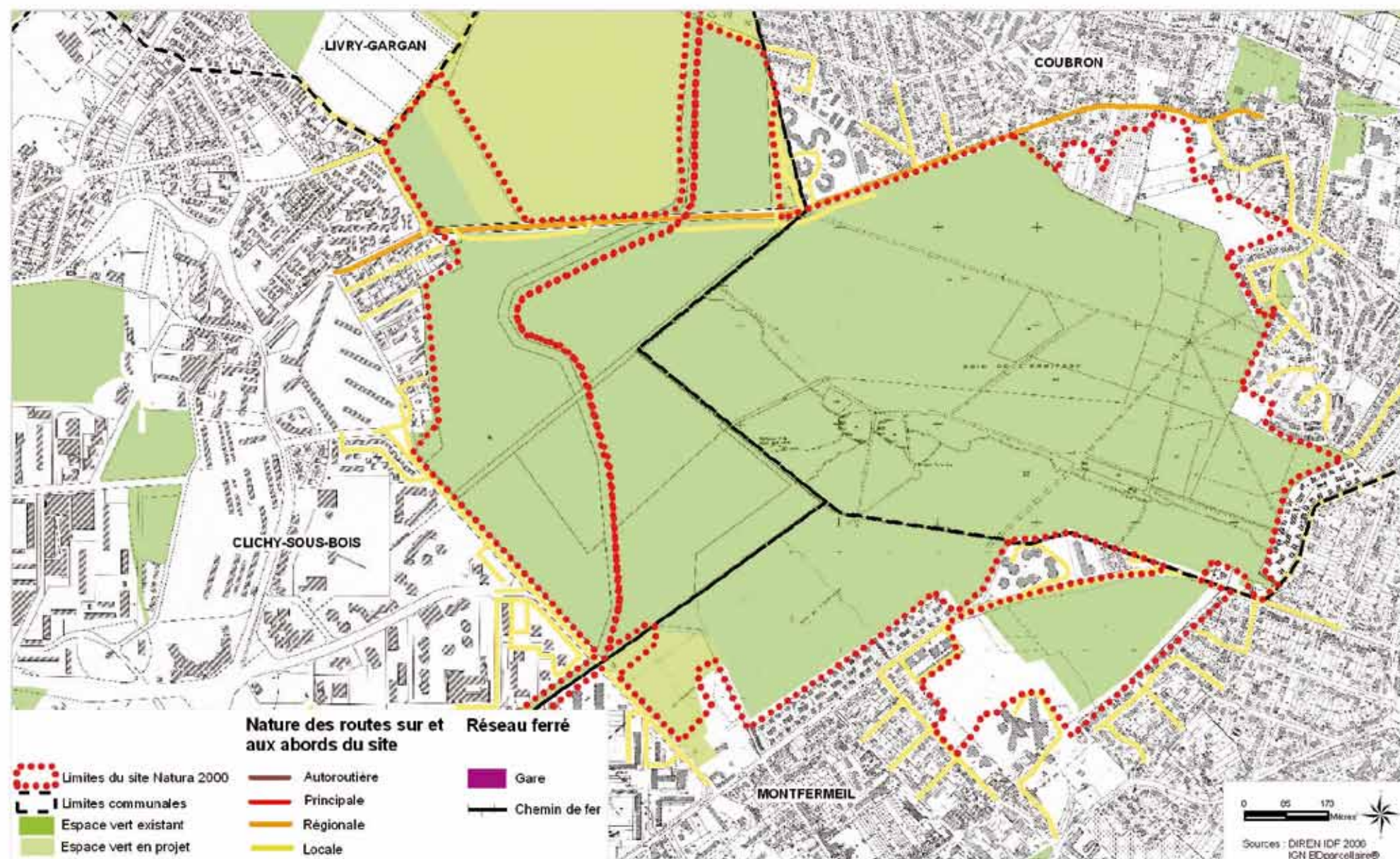
Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1112013 : Zone de Protection Spéciale "Sites de la Seine-Saint-Denis"

seine saint denis
Département

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

FORET REGIONALE DE BONDY ET PROMENADE DE LA DHUIS(b)

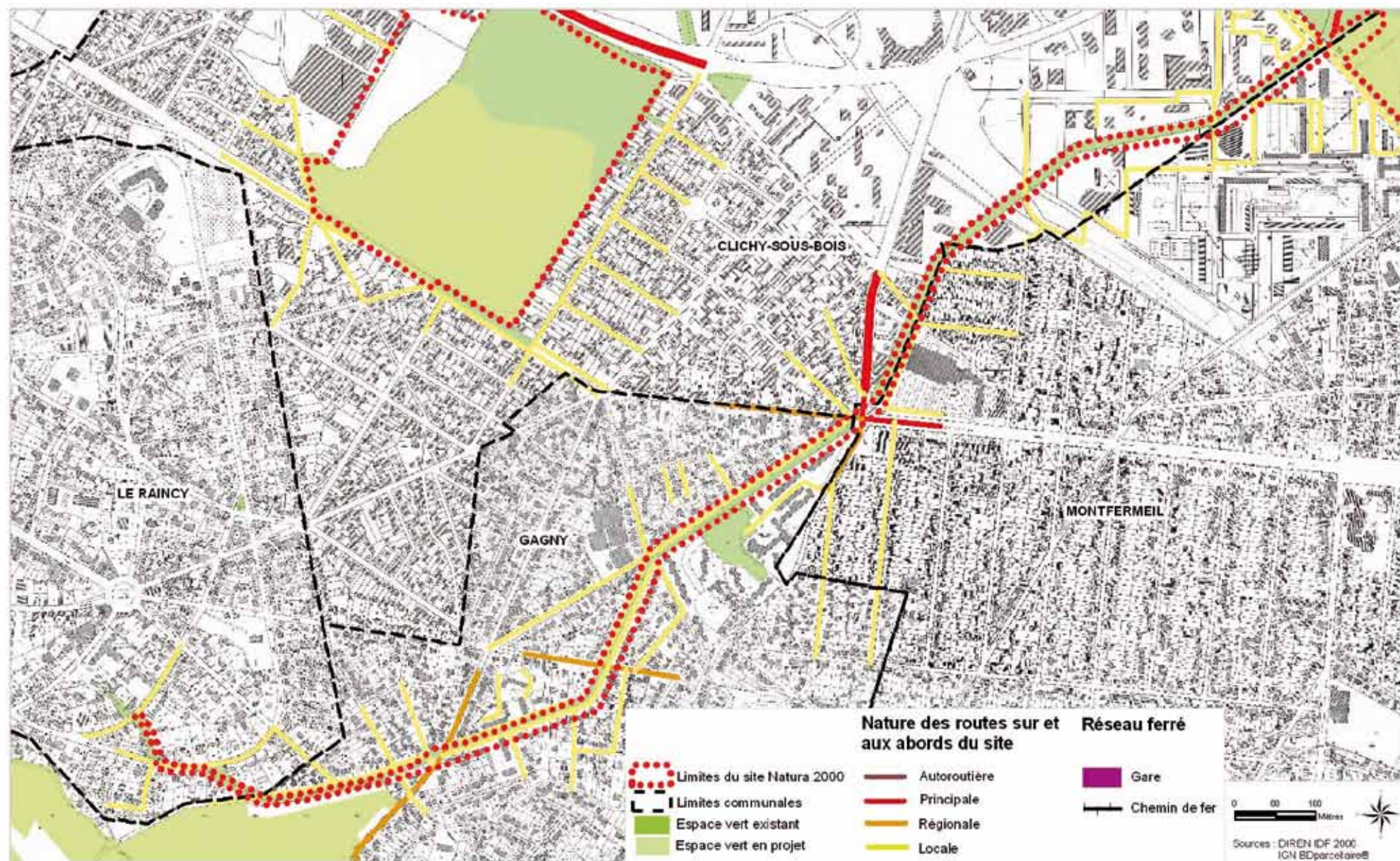
Date de mise à jour : 07/10/10



Date de mise à jour : 07/10/10



Date de mise à jour : 07/10/10



Date de mise à jour : 07/10/10



4. Fonctionnement du parc

4.1 Equipements existants

■ Forêt régionale de Bondy et Promenade de la Dhuis (b) :

■ Aires d'accès réservé :

Il existe une seule zone d'accès réglementé sur le site. Il s'agit de la zone nature de 1,8 ha située au nord de l'étang Virginie, qui est fermée au public dans le but d'améliorer et préserver la richesse écologique de cet espace.

■ Aménagements « légers » :

Il existe une aire de jeu côté Clichy-sous-Bois et une aire de jeu côté Coubron (aire de jeu de la colline).

Il existe six aires sportives à l'intérieur du parc : le golf champêtre, l'aire de jeux de ballon, le boulodrome, le terrain de badminton, le parcours acrobatique forestier et l'espace de tir à l'arc. Ce dernier est situé dans le parc mais à l'extérieur de la ZPS, entrée Montfermeil.

Le parcours sportif propose un circuit aménagé de plusieurs kilomètres faisant le tour du parc.

Le sentier botanique situé dans le bois des Ormes permet, sur 700 m, une initiation à la reconnaissance des différentes essences forestières et la découverte de l'utilisation de leur bois.

Le parc compte onze aires de pique-nique aménagées de bancs et de tables réparties sur la partie est du parc (Coubron), nord (Clichy) et une aire sur la partie bois de la Couronne.

■ Bâtiments ou aménagements « durs » :

Il existe une buvette, proche de l'entrée principale route de Coubron, qui constitue le seul pôle d'activité économique au sein du parc. D'après le Procès Verbal d'aménagement 1992-2011 de l'Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France, une à quatre concessions annuelles de vente de glaces peuvent s'installer pendant la période estivale au niveau du parking nord, de l'entrée portillon des Bosquet, de l'étang Virginie, de l'étang du Canal et du bois des Ormes.

Il existe trois bâtiments techniques sur le site : il s'agit des écuries et ateliers techniques utilisés par les agents du site.

Les trois bâtiments d'accueil du public sont très importants sur le site, parmi ceux-ci, la Maison Forestière de Coubron, les sanitaires et le Pavillon Forestier Junior qui a la double fonction d'accueil du public et de bâtiment technique pour la partie administrative et éco-animation du parc.

La forêt de Bondy compte quatre aires de stationnement, un parking côté Clichy-sous-Bois, deux parkings proches de l'entrée principale sur Coubron et un parking côté Montfermeil.

■ Voies et chemins :

Le parc compte environ 14 km de cheminements. Il s'agit dans l'ensemble d'allées principales, parmi lesquelles une piste cavalière, où la circulation est relativement aisée. On compte quelques allées secondaires et deux chemins peu viabilisés, sentiers créés par les usagers pour aller à l'aire de jeux et au golf champêtre.

■ Promenade de la Dhuis (c) :

■ Aménagements « légers » :

Aucun équipement autre que du mobilier urbain (bancs et poubelles) n'est toléré sur l'emprise de la Promenade.

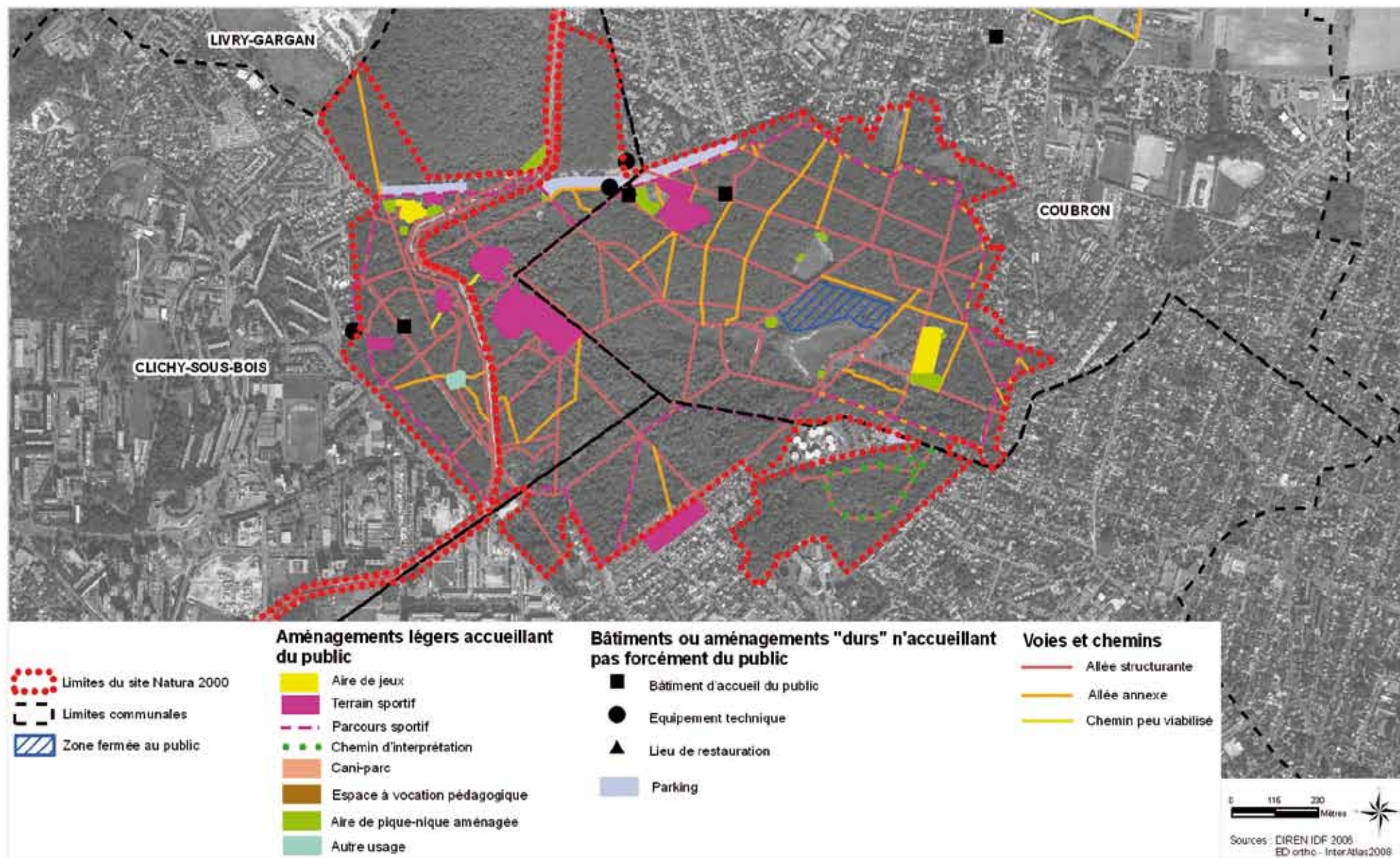
■ Bâtiments ou aménagements « durs » :

Les manifestations publiques, rassemblements collectifs organisés qui pourraient entraîner des pollutions de l'aqueduc seront interdits, d'ailleurs toute concession commerciale nouvelle en surface est proscrite.

■ Voies et chemins :

La Promenade de la Dhuis respecte le concept d'un « ruban vert », bordé par deux allées piétonnes et cyclistes, avec un ruban engazonné central. Les allées sont traitées en grave forestière « macadam à l'eau » (grave calcaire sans adjonction de liant). Chaque intersection est étudiée pour jaloner la promenade. Le ruban engazonné central se plisse à chaque croisement en formant un saut de loup alors que les voies sont rétrécies.

Date de mise à jour : 11/10/10



4.2 Equipements en projet

■ Forêt régionale de Bondy et Promenade de la Dhuis (b) :

■ Montfermeil :

- Projet d'implantation d'un restaurant.

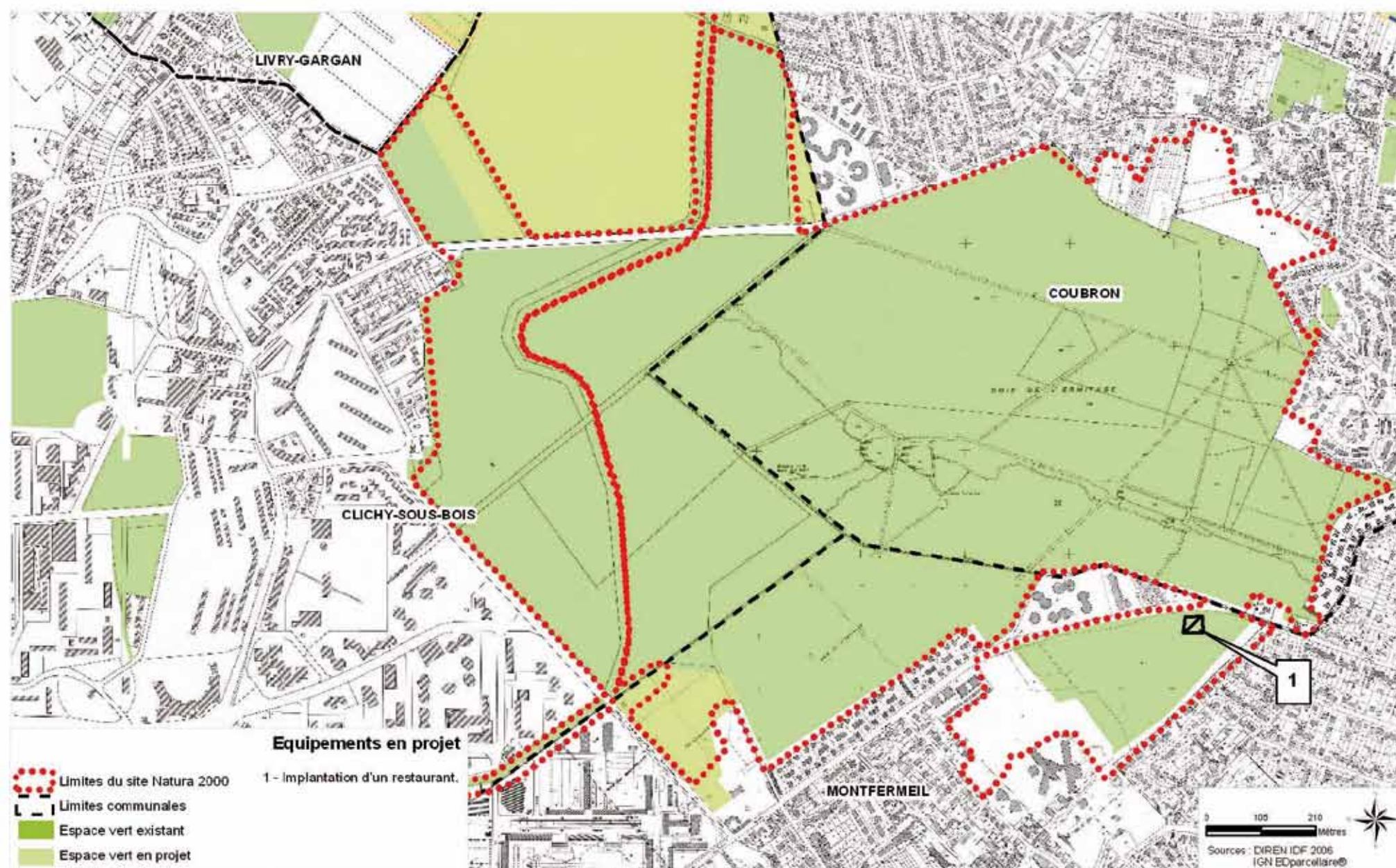
Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1112013 : Zone de Protection Spéciale "Sites de la Seine-Saint-Denis"



EQUIPEMENTS EN PROJET

FORET REGIONALE DE BONDY ET PROMENADE DE LA DHUIS (b)

Date de mise à jour : 30/09/10



5. Fréquentation moyenne du parc

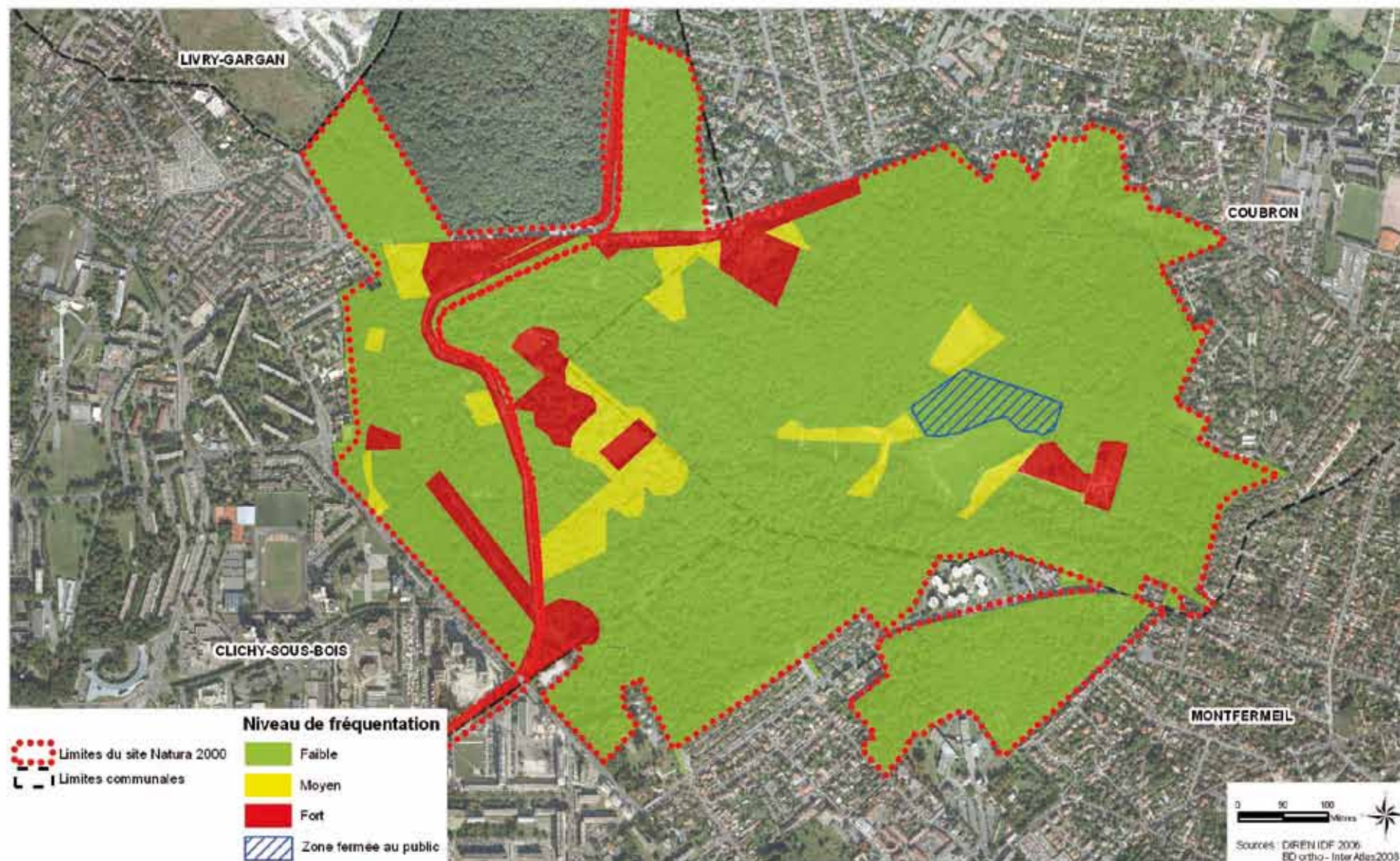
Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1112013 : Zone de Protection Spéciale "Sites de la Seine-Saint-Denis"

seine saint denis
Département

FREQUENTATION MOYENNE

FORET REGIONALE DE BONDY ET PROMENADE DE LA DHUIS (b)

Date de mise à jour : 07/10/10



Date de mise à jour : 07/10/10



SYNTHESE DES ENJEUX

1. Hiérarchisation des enjeux par espèce et par milieu
2. Enjeux écologiques
3. Synthèse des enjeux écologiques
4. Couplage des enjeux écologiques et de la fréquentation

1. Hiérarchisation des enjeux par espèce et par milieu

Pour chaque entité, les enjeux écologiques relatifs aux 12 espèces d'oiseaux ont été évalués à l'issue d'échanges entre les gestionnaires de parcs, les experts et les associations naturalistes. Cette analyse a veillé à respecter les exigences écologiques des espèces, à prendre en compte les spécificités de gestion de chaque entité tout en garantissant une cohérence sur l'ensemble du site.

Dans un premier temps, la valeur patrimoniale actuelle (faible, moyenne ou forte) a été estimée d'après différents critères : le statut de l'espèce parmi les douze catégories détaillées précédemment (nicheur, en chasse, migrateur ou hivernant pouvant respectivement être qualifiés de régulier, occasionnel ou potentiel), la régularité de la présence de l'espèce, l'ancienneté de la dernière observation, la quantité et la qualité des habitats favorables sur l'entité ainsi que sur l'ensemble de la ZPS.

Dans un deuxième temps le potentiel d'évolution future (faible, moyen, fort) de ces espèces a été évalué en fonction des possibilités d'évolution favorables des habitats présents et des souhaits exprimés par les gestionnaires.

Le niveau d'enjeu de conservation (faible, moyen, fort) est une synthèse de la valeur patrimoniale actuelle et du potentiel d'évolution future. La méthode suivante a été appliquée :

Valeur patrimoniale actuelle	Faible	Faible	Faible	Moyenne	Moyenne	Forte
Potentiel d'évolution future	Faible	Moyen	Fort	Moyen	Fort	Fort
Enjeu de conservation	Faible	Faible	Moyen	Moyen	Fort	Fort

Ces enjeux ont ensuite été regroupés par grands types de milieux dans un second tableau, permettant d'identifier les milieux regroupant plusieurs espèces et facilitant la correspondance avec les cartes d'habitats.

Enfin, ces niveaux d'enjeux ont été appliqués aux cartes d'habitats avifaunistiques. Un habitat est affecté au niveau le plus élevé des espèces le fréquentant. Il est utile de préciser que plus l'habitat concerne d'espèces, plus les enjeux écologiques le concernant sont élevés.

HIERARCHISATION DES ENJEUX PAR MILIEU (FORET REGIONALE DE BONDY)

Milieu	Valeur patrimoniale actuelle	Potentiel d'évolution future	Enjeu de conservation
Milieus humides	Moyenne sur les étangs à roselières (Blongios, Martin-pêcheur), faible dans les petites mares forestières	Moyen sur les étangs à roselières (Blongios, Martin-pêcheur), faible dans les petites mares forestières	Moyen sur les étangs à roselières (Blongios, Martin-pêcheur), faible dans les petites mares forestières
Milieus ouverts	Faible	Faible	Faible
Milieus boisés	Forte dans les boisements âgés (Pics noir, Pic noir), moyenne dans les boisements jeunes, globalement moyenne pour la Bondrée	Fort dans les boisements âgés (Pics noir, Pic noir), moyen dans les boisements jeunes, globalement moyen pour la Bondrée	Fort dans les boisements âgés (Pics noir, Pic noir), moyen dans les boisements jeunes, globalement moyen pour la Bondrée

HIERARCHISATION DES ENJEUX PAR ESPECE (FORET REGIONALE DE BONDY)						
Espèce inscrite à l'annexe I de la directive Oiseaux	Rappel de l'habitat d'espèce	Valeur patrimoniale actuelle		Potentiel d'évolution future		Enjeu de conservation
		Détail	Niveau	Détail	Niveau	
Blongios nain	Milieu humide à roselières et eau libre stagnante	Nicheur potentiel (étangs Virginie et Isabelle en 2007), habitat faiblement représenté sur l'entité et sur l'ensemble du site	Moyenne	Nicheur régulier, gestion favorable des milieux humides	Moyen	Moyen
Bondrée apivore	Boisement de feuillus mûres associé à des milieux ouverts	Migrateur régulier (forêt en 2005), habitat bien représenté sur l'entité et assez présent sur l'ensemble du site	Moyenne	Nicheur potentiel, gestion favorable des boisements associé au maintien de milieux ouverts à proximité	Moyen	Moyen
Busard cendré	Fourré arbustif, prairie sèche	Espèce non observée	Faible	Potentiel faible	Faible	Faible
Busard Saint-Martin	Fourré arbustif, prairie sèche, prairie humide	Espèce non observée	Faible	Potentiel faible	Faible	Faible
Butor étoilé	Milieu humide à roselières et eau libre stagnante	Espèce non observée	Faible	Potentiel faible	Faible	Faible
Gorgebleue à miroir	Milieu humide à roselières et eau libre stagnante	Espèce non observée	Faible	Potentiel faible	Faible	Faible
Hibou des marais	Fourré arbustif, prairie sèche, prairie humide	Espèce non observée	Faible	Potentiel faible	Faible	Faible
Martin-pêcheur d'Europe	Rives naturelles ou artificielles de cours d'eau et de plans d'eau	Hivernant occasionnel (étangs en 2005), habitat faiblement représenté sur l'entité et sur l'ensemble du site	Moyenne	Hivernant régulier, gestion favorable des milieux humides	Moyen	Moyen
Pic noir	Boisement de feuillus mûres	Nicheur régulier (secteur boisé à l'ouest des étangs en 2005), habitat bien représenté sur l'entité, faiblement représenté sur l'ensemble du site	Forte	Maintien de la situation actuelle, gestion favorable des boisements	Fort	Fort
Pie-grièche écorcheur	Fourré arbustif, prairie sèche	Espèce non observée	Faible	Potentiel faible	Faible	Faible
Pic mar	Boisement de feuillus mûres	Nicheur régulier (secteur boisé à l'ouest des étangs en 2005), habitat bien représenté sur l'entité, faiblement représenté sur l'ensemble du site	Forte	Maintien de la situation actuelle, gestion favorable des boisements	Fort	Fort
Sterne pierregarin	Ilôt sableux et gravillonneux à proximité de plans et de cours d'eau	Espèce non observée	Faible	Potentiel faible	Faible	Faible

Date de mise à jour : 12/10/10



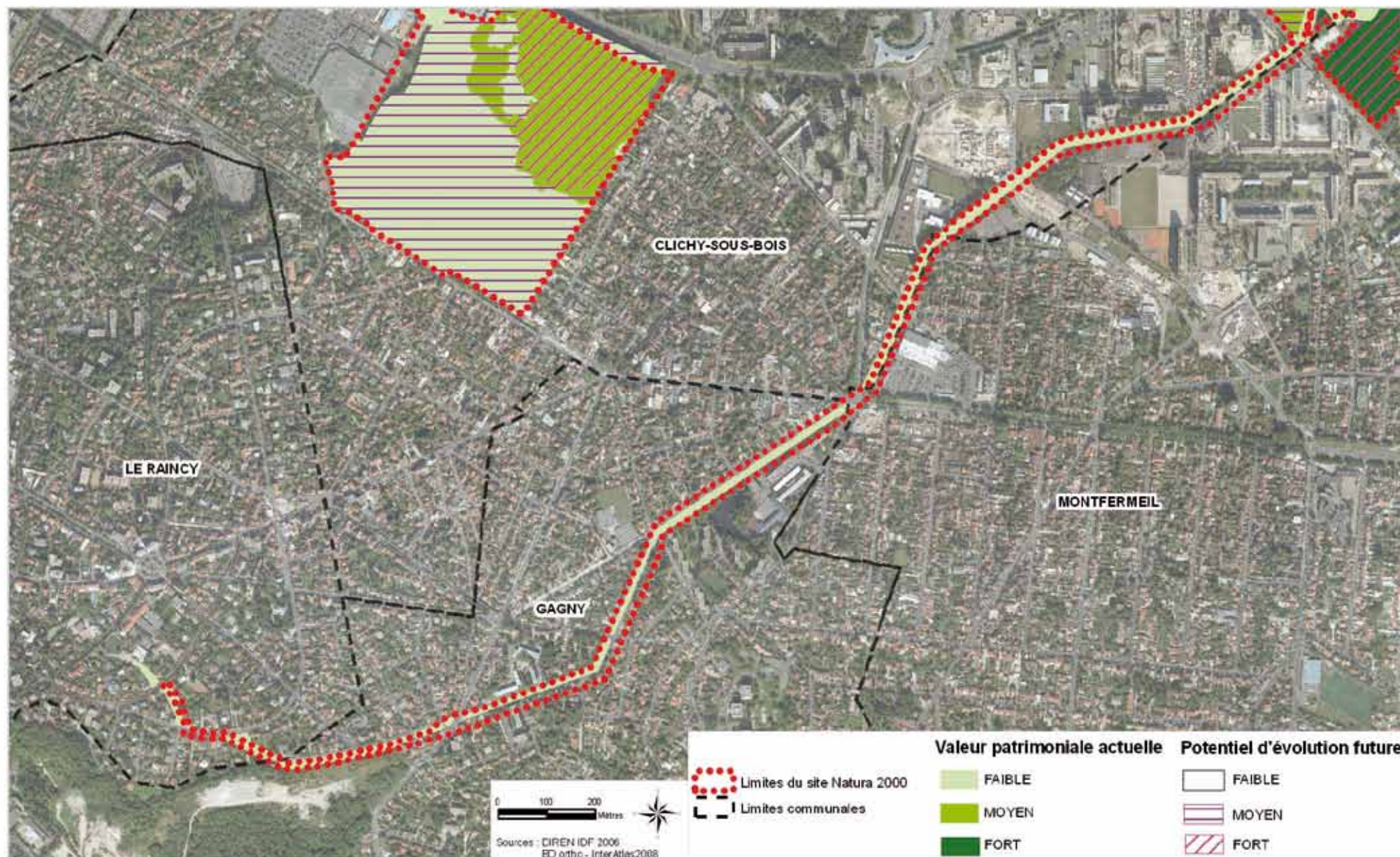
Date de mise à jour : 12/10/10



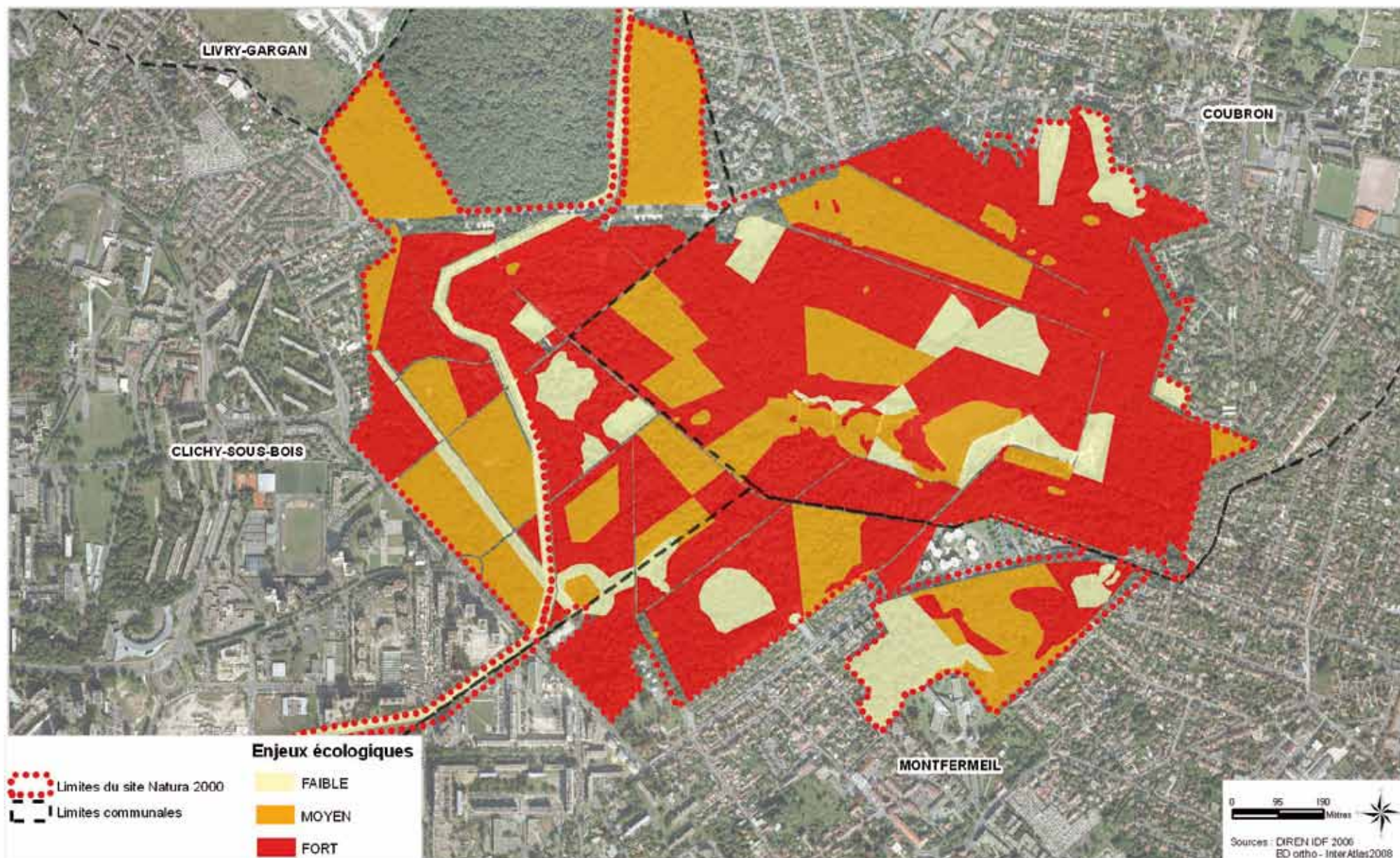
Date de mise à jour : 12/10/10



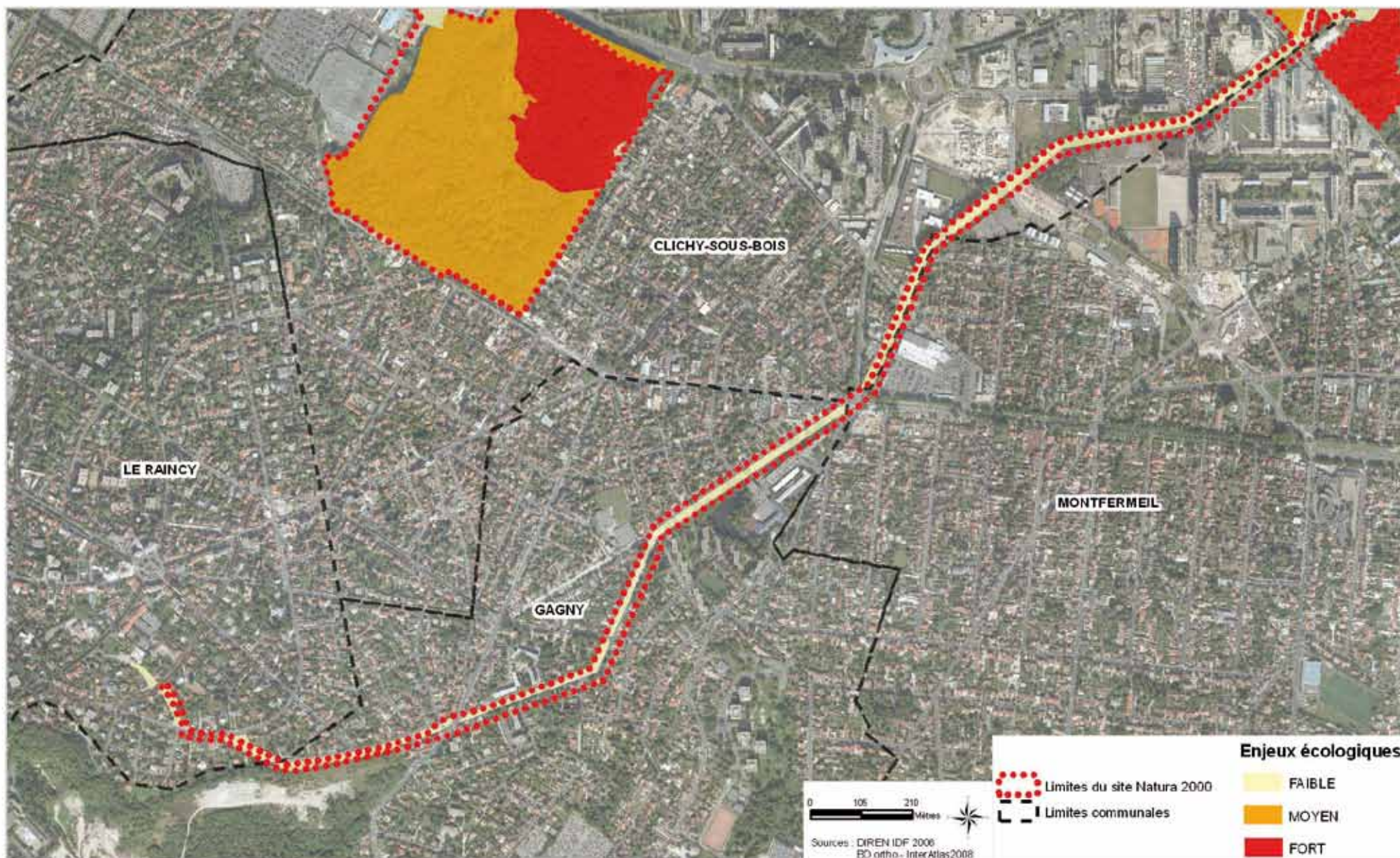
Date de mise à jour : 12/10/10



Date de mise à jour : 12/10/10



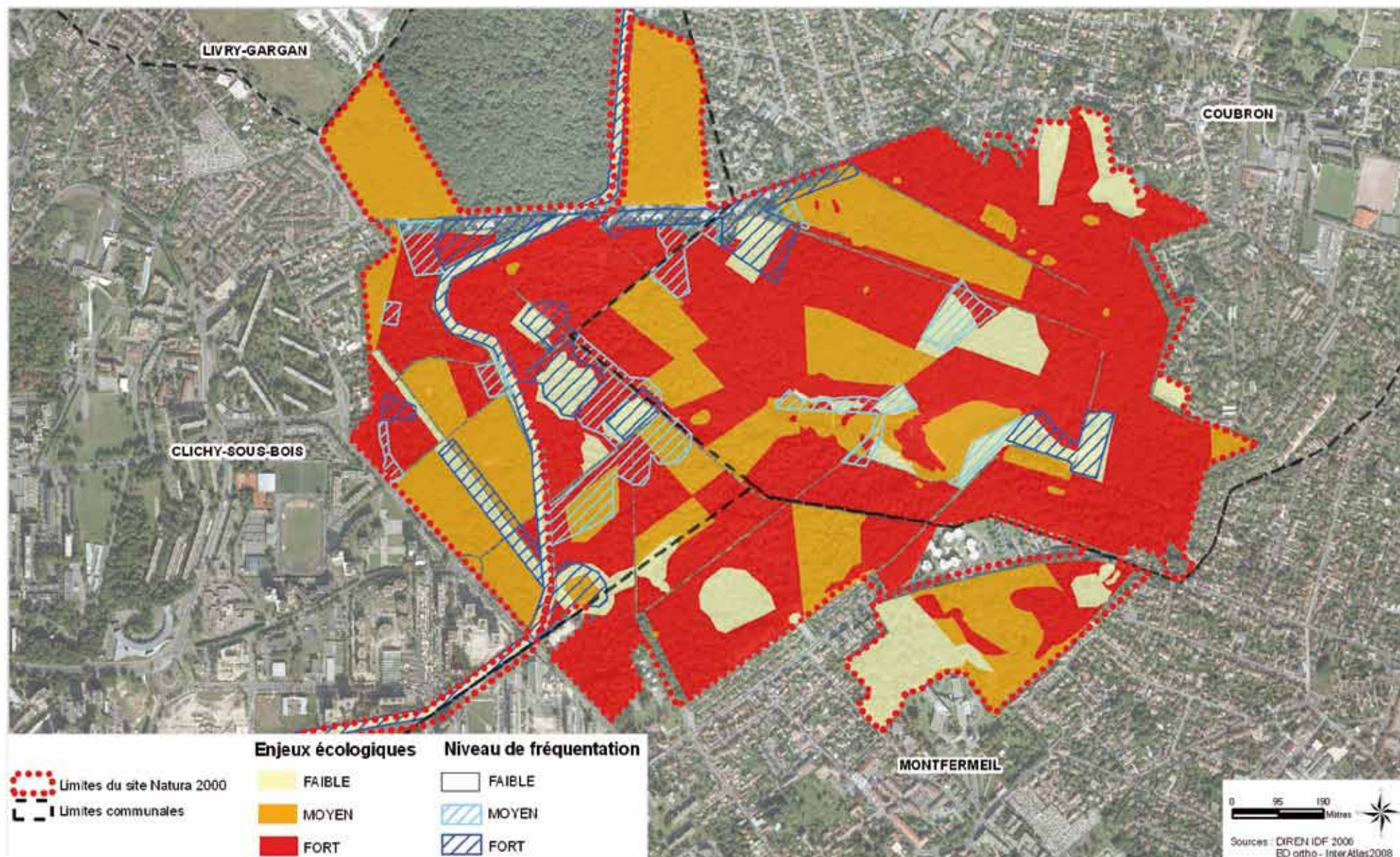
Date de mise à jour : 12/10/10



Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1112013 : Zone de Protection Spéciale "Sites de la Seine-Saint-Denis"

SEINE-SAINT-DENIS
2. ENVIRONNEMENT**CARTE DE COUPLAGE DES ENJEUX ECOLOGIQUES
ET DE LA FREQUENTATION****FORET REGIONALE DE BONDY ET PROMENADE DE LA DHUIS (b)**

Date de mise à jour : 12/10/10



Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1112013 : Zone de Protection Spéciale "Sites de la Seine-Saint-Denis"

SEINE-SAINT-DENIS
13 DÉPARTEMENT**CARTE DE COUPLAGE DES ENJEUX ECOLOGIQUES
ET DE LA FREQUENTATION****PROMENADE DE LA DHUIS (c)**

Date de mise à jour : 12/10/10

